

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

**Présent-e-s**

Bureau :	CLERC	Tobias	DC-VL	Président
	WRZOSOWSKI	Gregor	PLR	1 <sup>er</sup> vice-président
	BILLET	Isabelle	MCG	2 <sup>e</sup> vice-présidente
	SANCHEZ	Francisco	PS	1 <sup>er</sup> secrétaire
	BOCCARD	Damien	Ve	2 <sup>e</sup> secrétaire
	NOBS	Cyril	UDC	Membre

Conseillers/ères :	BETTANCOURT	Jenny	Ve
	BOCCARD	Yolande	DC-VL
	BROCARD	Eric	PS
	BUCHER	Denis	Ve
	BUSSET	Jean-Bernard	DC-VL
	DEIANA	Ivan	DC-VL
	DELUERMOZ	Cosima	DC-VL
	EDINGER W.	Anna	LR
	FERATI	Bektesh	HP
	FONTANINI	Marco	PS
	FREHNER	Antoine	LR
	HAGMANN	André	LR
	HALIMI	Hysri	PS
	HEINIGER	Claire	Ve
	HILLEMANN	Hartmut	PS
	ISWALA	Placide	PS
	KINDU	Trésor	PS
	LOUREIRO	Daniel	HP
	MURCIANO	Claudine	Ve
	OSMANI	Alban	MCG
	RHEINER	Fabrice	MCG
	SCHWEIZER	Adriana	HP
	SERRANO	Philippe	LR
	TRIPPEL	Martin	HP
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	UM	Esther	Ve

<b>Excusés:</b>	AMATO	Maurice	Ve
	BARONA GARCES	Elisa	PS
	GAETANINO	Marco	HP
	HARTMANN	Esther	Ve
	CORNUZ	Eric	HP Maire

**Assistent à la séance**

TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	HP	Conseillère administrative

MCG	Mouvement des citoyens genevois	PS	Parti socialiste
DC-VL	Parti démocrate-chrétien et Vert'libéraux	UDC	Union démocratique du centre
PLR	Parti libéral-radical	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin
HP	Hors parti		

**ORDRE DU JOUR**

1. Communications du Bureau du Conseil municipal.
2. Communications du Conseil administratif.
3. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
4. Rapport de la commission des finances portant sur le budget 2025 (A. Osmani, MCG).
5. Délibération n° 2024-18 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'495'000.-** destiné à l'achat de la parcelle n° 15'188, propriété de l'Etat de Genève, en vue du développement d'un programme d'équipements publics communaux au lieu-dit « La Gravière ».
6. Délibération n° 2024-19 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 11'078'000.-** destiné à financer la réalisation d'une salle omnisports triple et des locaux sportifs dédiés à l'usage de la Commune dans le cadre de la construction de l'établissement scolaire cantonal « Noëlla Rouget » ainsi qu'à l'aménagement paysager de la future parcelle communale.
7. Délibération n° 2024-27 relative à l'ouverture d'un crédit de mise en état du filtre de la piscine ainsi que le remplacement de la clôture du centre sportif des Vergers de **CHF 290'000.-**.
8. Délibération n° 2024-26a relative au préavis de PLQ 30232-526 intégré dans le périmètre de l'hôpital de La Tour 2. **Rapport de la commission développement urbain** (D. Bucher. Ve)
9. Motion n° 2024-08 présenté par M. Cyril Nobs au nom de l'UDC Meyrin Cointrin, M. Philippe Serrano au nom du PLR Meyrin-Cointrin, ainsi que Mme Adriana Schweizer et M. Martin Trippel, hors parti, demandant une mise en place de caméras de surveillance aux écopoints pour lutter contre le non-respect de la loi sur les déchets communaux.
10. Pétition n° 2024-09 « Halte à la fermeture de la Poste de Meyrin-Village ».
11. Annonces de projets.
12. Propositions individuelles.
13. Questions.

\* \* \*

**M. Clerc**, président, ouvre la séance et procède aux salutations d'usage. Il rappelle que les questions et propositions individuelles sont à remettre au Bureau avant la pause et les prises de position et autres rapports au secrétariat général le plus tôt possible, dès la fin de la séance. De plus, il demande à l'assemblée de respecter comme à l'accoutumée la charte éthique du Conseil municipal. Il rappelle enfin le délai de remise des objets politiques pour la prochaine séance du Conseil municipal du 28 janvier 2025, lequel est fixé au mercredi 15 janvier 2025 à minuit.

**M. Clerc** excuse ensuite les absences de Mmes Barona Garces et Hartmann ainsi que celle de MM. Cornuz, Amato et Gaetanino, puis indique avoir reçu, le 9 décembre dernier, la lettre de démission du Conseil municipal de M. Philippe Serrano ; il en donne lecture :

*« Monsieur le président du Conseil municipal de la ville de Meyrin,*

*Le temps est venu pour moi de mettre un terme à ma carrière politique.*

*En effet, après de nombreuses années au service de nos institutions et du peuple de Meyrin, j'ai décidé de remettre mon mandat de conseiller municipal à la date du 31 décembre 2024.*

*Ce n'est pas sans une certaine tristesse que je rédige ces quelques lignes, mais le temps est venu pour moi d'écrire une nouvelle page de ma vie sans mandat électif.*

*En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir informer l'assemblée parlementaire communale et vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de ma haute considération. »*

*Philippe Serrano*

*Chef de groupe et conseiller municipal*

**M. Clerc** souhaite dire quelques mots à M. Serrano :

*« Monsieur Serrano, Cher Philippe,*

*Encore un départ d'un ancien du Conseil municipal, qui plus est chef de groupe du PLR. Connue pour ses coups de poker, ses amendements et son ton un peu militaire, M. Serrano a siégé en remplacement de Mme Renée Ecuyer du 19 septembre 2012 au 31 mai 2015, et en remplacement de Robert Tillmann du 13 septembre 2016 à aujourd'hui. Il a notamment présidé la commission travaux publics pour laquelle il aura présidé de nombreuses séances et abouti au vote de dizaines de délibérations.*

*Il nous quitte libre de tout engagement, sauf ceux décrits dans le secret de fonction, au 31 décembre 2024.*

*Merci M. Serrano pour votre contribution importante à la politique de milice de notre commune et meilleurs vœux de succès pour la suite. »*

*[Applaudissements.]*

**M. Fontanini** souhaite également dire quelques mots, d'une voix rocailleuse, à l'occasion de la dernière séance de M. Serrano :

*« Aujourd'hui nous saluons le départ de Philippe Serrano qui quitte le Conseil municipal après presque 14 années d'hémicycle.*

*Philippe, au cours de notre collaboration, tu as apporté ta perspective et tes idées sur de nombreux dossiers. Bien que nos opinions politiques soient souvent différentes, cela ne nous a pas empêché de travailler ensemble sur des projets qui touchent notre communauté. Il est vrai que notre dialogue a permis d'enrichir nos débats et d'explorer différentes solutions. Nous avons eu l'occasion de traiter plusieurs sujets, comme la défense commune de Cœur de Cité ou la nécessité actuelle et urgente d'installer un nouvel EMS à Meyrin, pour ne citer que les derniers en date. Ces discussions ont contribué à façonner notre travail et avancer sur des questions importantes pour les Meyrinoises et les Meyrinois.*

*Je tiens à te remercier pour ta contribution et pour l'engagement dont tu as fait preuve au sein de ce Conseil. Ta voix, bien que parfois en désaccord avec la mienne, alimentait les nécessaires discussions qui caractérisent le débat démocratique.*

*Sur le plan personnel et humain, en te connaissant, j'ai découvert que même un PLR peut être sympathique. Je me suis rendu compte que cela doit être le côté « R » qui domine en toi peut-être. Blague à part, je te remercie et te souhaite le meilleur dans tes futures entreprises.*

*Merci Philippe et bonne continuation. »*

*[Applaudissements.]*

**Mme Murciano** prend également la parole :

*« Philippe, que te dire ? Te laisser partir sans prendre la parole était impossible pour moi. Tu sais que nous siégeons déjà depuis un petit moment et je te remercie pour tes engagements envers la population, pour tes différents points de vue politiques qui ont toujours été pertinents, pas forcément de notre côté, mais pertinents en tout cas, et surtout pour les quelques scuds, ton expression favorite, auxquels nous avons eu droit pendant ces quelques dernières années.*

*Ton engagement est sans faille ; je sais que tu te bats vraiment pour des projets pour Meyrin et cela est vraiment quelque chose d'important.*

*Merci, bon vent pour la suite et ravie de te revoir à l'avenir à plusieurs occasions. »*

*[Applaudissements.]*

**M. Bucher** souhaite pour sa part féliciter M. Serrano au nom des Verts pour son engagement au sein du Conseil municipal durant de nombreuses années. Il retient le travail fait en commun, le travail de fond et l'étude des dossiers qui a souvent permis en commission d'avoir un vrai débat dans l'intérêt de la population. Il observe que l'on n'était pas toujours d'accord, mais qu'on l'était aussi souvent, ce qui a permis de faire travailler tous les groupes ensemble afin de prendre les meilleures décisions pour la population. Il souhaite que le successeur PLR de M. Serrano sache prendre le relais de la même manière constructive et avec la même philosophie. Il est certain qu'il recroisera M. Serrano dans d'autres vies et réitère ses remerciements envers lui.

*[Applaudissements.]*

**M. Deiana** souhaite dire un petit mot de la part d'un ancien sous-officier de milice de carrière ; il indique quant à lui qu'il est content d'avoir pu travailler avec M. Serrano même si cela n'a pas été très long, mais néanmoins intense. Il affirme préférer les désaccords sincères aux mous compromis. Il souhaite bon vent à M. Serrano.

*[Applaudissements.]*

**M. Busset** précise qu'il ne connaît pas M. Serrano depuis aussi longtemps que d'autres conseillers, mais il tient à souligner qu'il a apprécié les efforts réalisés ensemble pour le projet Cœur de cité ; il lui souhaite le meilleur pour la suite au nom du PDC-VL.

**M. Frehner** prend la parole au nom du PLR-MC :

*« Cher Philippe,*

*Nous voici réunis comme sur le quai d'une gare pour saluer ton départ. Que dire de tous ces instants passés en ta compagnie ? il est sûr que tu as brisé, pour certains, le train-train quotidien avec ta grande qualité de réflexion, qui est également ton énorme défaut, d'être arrivé avant que nous soyons partis.*

*Certains peuvent se remémorer les interminables soirées à éplucher le classeur du budget. Quitte à s'endormir après minuit sur la table de l'Auberge communale. D'autres ont testé ou subi tes « cinq minutes » pour discuter qui en fait dureraient plus d'une heure.*

*Sans nul doute, tu as été un homme d'influence, mais aussi à l'écoute des autres partis pour, au final, trouver une concordance et faire avancer les dossiers. Preuve en est ta présidence à la commission des travaux que tu as mené parfois manu militari, mais tout en respectant l'avis et les positions de chacun. Ta gestion de chef de groupe avait la même rigueur. Force de proposition, tu as souvent œuvré dans les coulisses, ne cherchant pas forcément la lumière, mais plutôt la mise en route ou l'aboutissement de certains projets qui te tenaient à cœur.*

*Bravo pour le travail accompli et merci pour l'enrichissement que tu nous as apporté.*

*A la maison, il faudra agrandir le râtelier pour y crocher encore une nouvelle casquette.*

*Nous te souhaitons pleine réussite dans tes projets à venir, qu'ils soient en plein soleil ou dans un tunnel sous terre, les initiés comprendront.*

*Merci pour ta fidélité et ton amitié. »*

*Le groupe PLR Meyrin-Cointrin*

*[Applaudissements.]*

**M. Serrano** remercie les différents orateurs qui se sont exprimés à son endroit, ce qui le touche ; il souhaite aussi prendre la parole :

*« Monsieur le président du Conseil municipal,*

*Messieurs les chefs de groupe,*

*Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux,*

*Madame la conseillère administrative et messieurs les conseillers administratifs,  
Monsieur le secrétaire général de la commune de Meyrin représentant  
l'administration communale,*

*Mesdames et messieurs les représentants du bureau politique de la ville de Meyrin,  
Messieurs les membres de la presse locale et communale,*

*Mesdames et messieurs assis dans le public d'un soir ou très assidus comme  
certains,*

*Mesdames et messieurs les communiens de Meyrin et des alentours,*

*A ma compagne et à mes enfants qui me font l'honneur d'être présents ce soir,*

*A mes amis d'ici et d'ailleurs qui m'ont soutenu dans mon odyssée politique,*

*Les salutations protocolaires ayant été faites, il est temps pour moi de vous adresser  
quelques mots.*

*Cette soirée est un peu particulière pour moi car elle marque la fin d'une belle  
tranche de vie, mais aussi le début d'une nouvelle page qu'il va me falloir écrire dès  
le mois de janvier.*

*Il y a fort longtemps, dans une contrée lointaine, aux confins de la bordure  
extérieure, se trouvait une petite commune villageoise coincée entre l'aéroport et la  
France voisine : la commune de Meyrin.*

*Arrivé en 1995 dans ladite bordure extérieure, je n'ai pas eu le temps de parfaire  
mon intégration locale, étant sans cesse en déplacement dans notre beau pays au  
service de notre défense. En 2003, j'ai enfin pu m'installer de manière plus stable à  
la promenade des Artisans avec mon épouse et plus tard, avec mes enfants Maxime  
et Claire.*

*J'ai eu la chance de m'installer dans une commune extraordinaire par son « spirit »,  
sa qualité de vie, ses installations en tout genre et de solides institutions pour  
chapeauter le tout.*

*Rapidement, j'ai compris que les choses ne se faisaient pas toutes seules et que  
les institutions politiques portaient un poids essentiel dans les affaires communales.  
Un peu par hasard, je tombe un jour sur quelques politiciens dont Roland  
Sansonnens, François Haldemann, Robert Tillmann, Renée Ecuyer, Pierre  
Boccard, Murielle Sprecher et quelques autres qui m'ont donné l'envie de servir ma  
collectivité au travers d'un engagement politique. En 2011, c'était parti, une superbe  
campagne, le couteau Serrano était bien aiguisé, très motivé mais voilà, plouf  
l'échec... A la faveur d'un désistement, je me retrouve sorti de mon banc de  
touche et je peux commencer à siéger en 2012.*

*Après presque 3 législatures, je peux tirer un bilan de cet engagement en demi-  
teinte. D'un point de vue humain, je dois relever que l'expérience est extraordinaire.  
La mixité des profils et des provenances est incroyable. Des idées à profusion, des  
angles de vues, des postures, toutes intéressantes si on prend le temps de les  
analyser. Je me souviendrai de certaines soirées de fous-rires qui resteront gravées  
dans ma mémoire et de moments de franche camaraderie politique. De ces regards  
sans parole qui en disent long, de ces clins d'œil au coin de la table et des petits  
papiers bien pliés qui circulaient entre les travées, des messages sur nos portables,  
des petits colloques improvisés dans notre salle des pas perdus, dans l'optique de*

*se mettre d'accord sur une solution ou pas. J'ajouterai que ce conseil a toujours été très respectueux des intervenants, de ses membres et les escarmouches doivent se compter sur les doigts d'une main depuis plus de 10 ans. Vous avez été de bons exemples toutes ces dernières années et je tenais à vous le dire et vous remercier sincèrement pour toutes ces heures et ces débats plus ou moins animés. Pour terminer, sachez que j'ai un profond respect pour votre engagement au profit de notre commune, même si nous ne partageons pas toujours les mêmes idées, c'est cela la démocratie et le débat d'idées.*

*Par contre, je suis quelque peu soucieux sur l'explosion de nos dépenses de notre train de vie et de la répartition entre chose publique et privée, ce que l'État doit faire et ce que chaque citoyen doit entreprendre pour s'autonomiser... De même, j'appelle de mes vœux une refonte de la LAC qui devra donner plus de responsabilité au Conseil municipal, mais aussi nous doter de 5 CA, vu l'explosion des compétences et le principe de milice qui est un pilier central de notre engagement. Musique d'avenir peut-être mais indispensable pour redonner de la valeur et de la reconnaissance au travail d'élu municipal.*

*Nous avons fait un bon travail tous ensemble et j'ai été fier d'avoir pu contribuer modestement mais énergiquement à nos débats, c'était un honneur pour moi.*

*Ce soir un président de commission est tout particulièrement heureux et je veux parler de M. Amato. Maurice, tu as dû subir mes questions en rafale de mitrailleuse depuis des années. Ta dernière séance des comptes 2025 sera vite expédiée. Merci à toi et aux anciens présidents pour leur patience, il fallait bien que quelqu'un pose les questions les plus embêtantes du panel et c'était mon sacerdoce. Je te rassure la relève est en route :--).*

*Votre pénitence arrive à son terme, je vais bientôt m'asseoir mais permettez-moi encore quelques remarques.*

*Depuis quelques temps, je vois poindre quelques nuages sur notre système politique. En effet, les fonctions électives sont toujours plus exigeantes et nous peinons tous à trouver des profils à la hauteur du mandant. Les postures se radicalisent comme par effet de mimétisme avec la manière dont d'autres pays abordent le débat politique. Dans notre pays le citoyen a un pouvoir incroyable et sans nul pareil. Il a le don de faire ou de défaire ce qui lui manque ou ne lui convient pas. Malheureusement, lorsque seulement 28% des Meyrinois se déplacent pour élire leurs autorités, je reste songeur et pétri de doutes sur le futur. Vous aurez aussi la tâche de défendre notre démocratie car celle-ci pourrait bien se retrouver chamboulée un jour proche !*

*Nous, élus, ne sommes que les représentants du peuple avec toutes ses facettes et, à ce titre, nous sommes observés, scrutés et nos prises de position témoignent aussi d'un certain état d'esprit. L'exemplarité est un élément important, mais aussi avoir une oreille attentive à tous lorsque nous sommes interpellés par la population. Nous sommes au service de nos communiens et pas l'inverse.*

*Ce soir, je suis aussi très fier de me retirer sur la pointe des pieds en laissant un groupe politique de haute qualité humaine et technique qui saura bien servir notre collectivité et son parlement. Ça a été un honneur que de conduire le groupe sur 2 législatures et je vous remercie de votre confiance durant toutes ses années. A mes camarades PLR, bonne chance et plein succès pour le futur. Vous saurez porter haut les valeurs du radicalisme à Meyrin.*

*En guise de fin, j'aimerais ici remercier ma famille d'avoir été compréhensive avec moi, de m'avoir soutenu dans la démarche politique et d'avoir su me partager avec la chose publique, ce qui n'a pas été chose aisée et certains ne le savent que trop bien dans cet hémicycle.*

*Servir et disparaître, telle est ma devise.*

*Vive la République et le canton de Genève, vive la Suisse et vive Meyrin ! »*

*[Applaudissements.]*

\* \* \*

## **1. Communications du Bureau du Conseil municipal**

### a) Lecture du rapport de la commission des finances portant sur le budget 2025

**M. Clerc** indique que, de concert avec l'administration et le SAFCO, le Bureau a décidé de faire voter l'insertion du rapport sur le budget 2025 dans le procès-verbal dans la séance du 26 novembre dernier.

### b) Dernière séance de M. Xavier Lafargue, journaliste à la Tribune de Genève

**M. Clerc** procède à la lecture d'une lettre reçue de la part de M. Lafargue :

*«Chères élues meyrinoises, Chers élus meyrinois,*

*Ce petit mot pour vous informer, en paraphrasant une émission de télé que celles et ceux de mon âge ont bien connu, que j'assiste ce soir à ma dernière séance de votre Conseil municipal.*

*Que de chemin parcouru depuis 2018, à la Ferme de la Golette ou, Covid oblige, au Forum Meyrin ou en visioconférence, voire à la Maison des Compagnies. Que de débats animés, parfois tendus et rarement ronronnant; que de repas pris en commun, agréables parenthèses de détente et de convivialité.*

*Je tiens ici à vous remercier très sincèrement pour votre accueil, pour votre disponibilité lorsque je vous ai sollicités.*

*Mes articles vous ont intéressés, peut-être même amusés? Ou au contraire, agacés ou irrités? Qu'importe finalement. Mon objectif était avant tout de parler de votre commune, de la rendre plus visible aux yeux du reste du canton. Pour le meilleur et pour le pire, comme on dit.*

*Une chose est sûre: grâce à vous, j'ai appris à mieux connaître et apprécier votre commune, où j'avais d'ailleurs gardé d'excellents souvenirs depuis mon passage de deux ans sous les couleurs jaunes et noirs du FC Meyrin, il y a... des lustres!*

*Je vous quitte donc ce soir, comme je quitte un métier qui m'a passionné depuis près de quarante ans, mais qui s'est passablement durci depuis quelques années, du moins au sein de mon groupe de presse.*

*Je m'en voudrais de prolonger ici votre séance. Je vous souhaite d'ores et déjà une prometteuse campagne électorale 2025 et vous remercie encore pour toutes ces années passées à vos côtés. »*



*[Applaudissements.]*

**M. Clerc** indique par la suite qu'il souhaite partager quelques mots à cette occasion :

*« C'est avec émotion et gratitude que nous saluons Xavier Lafargue, journaliste exemplaire, qui prend sa retraite après une carrière bien remplie.*

*Le journalisme, pilier de notre démocratie, éclaire les débats et rend les décisions politiques compréhensibles pour les citoyens. Localement, il rapproche élus et habitants et, dans ce domaine, Xavier Lafargue a excellé. Depuis 1985, il a incarné un journalisme à l'écoute, rigoureux et passionné. Depuis 2008, au sein de la Tribune de Genève, il a su mettre en lumière les enjeux de notre territoire, aidant ses lecteurs à mieux comprendre notre démocratie.*

*Son travail a été salué à plusieurs reprises, notamment par le Prix GHI du journalisme local romand en 2011 et le Prix Média de l'Union suisse des paysans en 2024. Sa plume, toujours attentive et juste, a nourri les débats et les réflexions indispensables à une société informée. Comme l'a souligné Olivier Bot, rédacteur en chef actuel de la Tribune de Genève : « Localier type, à l'écoute des gens, toujours prêt à aller voir ce qu'il se passe. Il va nous manquer. »*

*En guise de conclusion, soulignons que la presse locale est essentielle à la vitalité démocratique, et que la contribution de journalistes comme Xavier Lafargue en constitue le socle. Il laisse en héritage un journalisme de qualité, curieux et audacieux, une source d'inspiration pour ses successeurs.*

*Merci M. Xavier Lafargue pour votre engagement. Nous vous souhaitons une belle retraite, riche de nouvelles aventures. »*

*[Applaudissements.]*

**M. Halimi** souhaite dire également quelques mots :

*« Cher Monsieur Xavier Lafargue,*

*Au nom du groupe socialiste, je tiens à vous adresser nos plus sincères remerciements pour votre travail remarquable et votre engagement infailible en tant que journaliste couvrant l'actualité de notre belle commune dans les colonnes de la Tribune de Genève.*

*Durant toutes ces années, vous avez su retranscrire avec justesse et clarté la vie et les décisions de notre conseil, rendant ainsi nos débats et nos enjeux accessibles à toute la population. Votre travail de vulgarisation, ainsi que votre professionnalisme dans la transmission des faits, a permis d'informer nos concitoyens avec rigueur, même dans les moments les plus mouvementés.*

*Vous avez été un pont essentiel entre le monde politique et les habitants de Meyrin, mais aussi ceux du canton, rappelant ainsi l'importance fondamentale d'une presse locale forte et indépendante.*

*Comme nous le savons toutes et tous, la presse traverse une période difficile marquée par des coupes dans les postes et cette situation ne fait que souligner davantage l'importance des journalistes. Sans eux, « les voix de nos sociétés risquent de s'effacer dans le tumulte de l'instant, alors qu'elles sont essentielles pour éclairer nos choix et préserver nos démocraties ». Nous vous remercions d'avoir été l'un de ces éclaireurs.*

*Cher Monsieur Lafargue, nous vous souhaitons une excellente continuation dans cette nouvelle étape de votre vie, après tant d'années de dévouement à l'information et à la vie locale genevoise.*

*Que cette nouvelle phase soit pour vous synonyme de repos, de découvertes et de bonheur partagé.*

*Avec toute notre reconnaissance et nos meilleurs vœux pour la suite. »*

*[Applaudissements.]*

**Mme Tschudi-Spiropulo** souhaite également prendre la parole au nom de son groupe. Elle relève que la présence de M. Lafargue était pour le Conseil municipal une garantie que ce qui se passait dans la Commune allait être publié. Elle rappelle que la *Tribune de Genève* était le seul quotidien qui communiquait des informations sur Meyrin. Elle s'inquiète beaucoup de ce qui va se passer à l'avenir, ainsi que des conditions et pressions que subissent les journalistes. Elle se demande si M. Lafargue au fond n'était pas fait à une école qui n'était pas prête à subir de telles pressions. Elle lui souhaite beaucoup de plaisir à la retraite, une période qu'elle ne considère nullement comme quelque chose qui finit, mais comme une autre vie qui commence. Elle lui souhaite la bienvenue au club et l'invite à se revoir pour aller boire des pots et à revenir aux séances du Conseil municipal, dans le public, afin de dire vraiment ce qu'il pense du Conseil.

*[Applaudissements.]*

**M. Serrano** adresse un grand merci à M. Lafargue d'être un défenseur de la démocratie au sens propre du terme. Il relève que M. Lafargue est un journaliste politiquement ancré assez à gauche, mais qui a toujours su être extrêmement fin, en laissant de côté ses propres opinions dans ses écrits, ce qu'il estime grandement appréciable pour la publicité des débats. Il indique que M. Lafargue va manquer au Conseil municipal et il partage les inquiétudes de Mme Tschudi-Spiropulo envers une certaine presse, laquelle a un vrai rôle à jouer pour informer le public de l'activité du Conseil. Il espère que la chaise ne restera pas vide, il le remercie à nouveau et souhaite le revoir à l'occasion pour partager une bonne bière.

*[Applaudissements et remise d'un cadeau de la part des autorités meyrinoises.]*

c) Mérites meyrinois

**M. Clerc** indique que le Conseil municipal est invité aux mérites meyrinois, le 24 janvier prochain, à 19h, au Forum Meyrin.

d) Ethnopoly 2025

**M. Clerc** confirme l'inscription du Conseil municipal à Ethnopoly de 8h30 à 16h00 le 25 mai 2025 ; il invite les personnes intéressées à participer à se manifester et ainsi donner aux jeunes Meyrinois l'envie de s'investir en politique.

e) Concert de la MMM

**M. Clerc** indique qu'il y a le 15 décembre dernier un magnifique concert de Noël de la Musique municipale de Meyrin qui a eu lieu à l'aula de l'école de Vergers.

\* \* \*

## **2. Communications du Conseil administratif**

### **Démission d'Éric Cornuz du parti des Vert.e.s**

M. Cornuz a informé ses collègues du Conseil administratif qu'il avait démissionné du parti des Vert.e.s depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024 et qu'il siège dorénavant au sein du Conseil administratif en tant que membre hors parti.

\*\*\*\*

### **Réorganisation de certains services de l'administration**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le service développement social et emploi et l'ex-service des aînés formeront un nouveau service nommé Solidarités et cohésion sociale (SCOS). Ce dernier comprendra les pôles suivants : enfance et jeunesse, seniors, vie de quartier et intégration, insertion professionnelle, action sociale individuelle, coopération et solidarité internationale.

Par ailleurs, dans le cadre du travail mené sur l'organisation du service petite enfance et ses évolutions et au regard de la réflexion sur les synergies avec le futur service solidarités et cohésion sociale, le service petite enfance va devenir, également à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le service petite enfance et familles. Ce changement de nom a pour but de mieux rendre compte de la mission du service et du public pour lequel il déploie ses prestations.

\*\*\*\*

### **Séance d'information publique collège et école culture générale Noëlla-Rouget du 8 janvier 2025**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2024, le Grand Conseil a adopté le Projet de loi n°13490, accordant un crédit d'investissement de CHF 189'950'000 pour la construction de l'établissement scolaire Noëlla-Rouget destiné à l'enseignement secondaire II (collège et école de culture générales), situés sur le site de la Gravière à Meyrin.

Le programme de ce nouveau bâtiment, élaboré en partenariat avec la ville de Meyrin, prévoit notamment la construction d'une salle omnisports triple ainsi que des locaux destinés à un usage communal.

Afin d'informer les habitants sur ce projet d'envergure, une séance d'information publique aura lieu le 8 janvier 2025 à 18 heures à l'aula de la mairie de Meyrin.

A cette occasion, l'Office cantonal des bâtiments (OCBA) présentera l'ensemble de l'équipement public et informera sur le déroulement du chantier prévu pour débiter dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

\*\*\*\*

### **Séance d'information publique Cointrin du 22 janvier 2025**

Suite à la séance publique du 11 novembre dernier durant laquelle a été présenté le projet d'agrandissement de l'école de Cointrin, une seconde soirée d'information publique est agendée le 22 janvier 2025 à 19h à l'école de Cointrin. Un point de situation général sur le statut actuel de la zone villa et les développements en cours des secteurs du Ruisseau et de Pré-Bois y seront présentés.

\*\*\*\*

### **Affichage politique pour les prochaines élections**

Les partis sont invités à placarder leurs affiches uniquement sur les emplacements et les supports qui sont prévus à cet effet. En dehors de ces espaces dédiés, l'affichage électoral est interdit comme par exemple sur les candélabres ou en bord de route qui pourraient détourner l'attention des automobilistes, gêner la visibilité ou l'accessibilité.

Aucun affichage "sauvage" n'est toléré et les affiches posées de manière non conforme seront enlevées. En cas de non-respect de la loi sur les procédés de réclame et son règlement d'application, les contrevenants sont passibles d'amendes administratives. En l'occurrence, les présidentes et présidents des sections des partis politiques.

\*\*\*\*

### **Motion M-2024-04 présentée par Mme Jenny Bettancourt, au nom du parti Les Vert.e.s de Meyrin Cointrin, demandant d'agir pour une coexistence harmonieuse entre les différent.e.s usagers-ères de l'espace public à Meyrin**

Cette motion déposée en date du 25 juin 2024 portait sur les éléments suivants :

1. de concevoir une campagne de sensibilisation destinée aux personnes utilisatrices de vélos et de trottinettes sur la nécessité de respecter le code de la route ainsi que les piétons.
  - *Sur ce sujet, une campagne de prévention à l'attention des usagers des trottinettes et vélos électriques a été lancée en août dernier par le service de la sécurité municipale. L'objectif, en rapport direct avec les résultats du dernier diagnostic local de sécurité (DLS) est de faire diminuer notamment les incivilités liées à l'utilisation non conforme à la législation des trottinettes électriques et d'amoinrir le sentiment d'insécurité des piétons et des usagers de la route. Des contrôles sur des lieux spécifiques sont régulièrement organisés; en collaboration avec la police cantonale. Il est prévu de reconduire ces actions d'avril à juin, d'août à septembre, puis durant les vacances d'octobre et ceci jusqu'au prochain DLS en 2027. La thématique pourra être élargie à l'ensemble des questions de mobilité douce auxquelles sont confrontées les citoyennes et citoyens.*
2. de conditionner l'octroi de l'aide à l'achat de vélo électrique proposée par la Commune au fait que les cyclistes aient reçu l'information concernant le danger pour autrui de se déplacer à des vitesses excessives, notamment lorsque les pistes sont partagées piétons/deux roues (vélos, trottinettes, etc.).

- *Conditionner l'octroi au fait que les cyclistes aient reçu cette information semble difficile, cependant il est proposé de transmettre un message de prévention dans le courrier de confirmation transmis aux bénéficiaires de la subvention octroyée par la Commune.*
- 3. d'encourager les futur.e.s et actuel.le.s usagèr.e.s du vélo, trottinette ou autre véhicule similaire à suivre des cours et des formations (souvent proposées par des associations comme Pro Vélo) sur les bons usages de ces véhicules.
- *A ce jour et à destination des plus jeunes, des ateliers de prévention vélo sont organisés dans les écoles via le GIAP et la police cantonale se rend également dans les établissements scolaires. Depuis 2022, la Commune mène aussi une action annuelle de sensibilisation à la pratique du vélo à destination des familles (enfants et adultes), en partenariat avec PRO VELO. Celle-ci se déroule généralement en septembre durant une après-midi à l'école Meyrin village. A l'avenir, un renforcement de ces mesures de prévention pourrait être encouragé auprès du GIAP et de la police cantonale.*
- 4. d'apposer, si nécessaire, des panneaux signalétiques aux endroits stratégiques, avec des exemples concrets informant que les piétons sur les trottoirs sont prioritaires et insistant sur l'interdiction de rouler dans certaines zones (places de jeux, ...), avec l'obligation du « pied-à-terre » dans certaines zones.
- *Le déploiement d'une signalétique spécifique nécessiterait un monitoring en termes de plaintes constatées afin d'identifier les lieux stratégiques. Elle devra également être conforme aux règles de l'Ordonnance de la sécurité routière, et devra faire l'objet d'une validation de l'OCT avant toute mise en œuvre. Aussi la nécessité de cette mesure sera évaluée au cas par cas, si le besoin devait être avéré.*

Les actions déployées permettent de répondre aux considérants de la motion. Le Conseil administratif relève par ailleurs que, bien que nécessaire, la communication à destination des usagers de la mobilité douce ne devrait pas porter uniquement sur les aspects sécuritaires, mais également sur un message positif et valorisant, la pratique du vélo ou de la trottinette étant à encourager en regard des objectifs de transport modal et de promotion de la santé.

\* \* \*

### **3. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes**

*Séance du 27 novembre 2024, proposition de M. Deiana*

#### **Sécurisation zone piétonne arrêt Meyrin-Gravière**

L'installation de dispositifs de ralentissement pour les trottinettes ou vélos électriques aux arrêts Meyrin-Gravière, ainsi qu'aux autres arrêts, n'est pas envisageable. Étant situés sur des trottoirs, ces espaces doivent rester accessibles à tous, en particulier aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou malvoyantes. Dès lors, la mise en place d'obstacles n'est pas une solution appropriée. Par ailleurs, comme le relève M. Deiana, il s'agit de comportements inadaptés. Une campagne

de sensibilisation semblerait donc plus appropriée et pourrait être envisagée par les services responsables de la sécurité municipale et de la communication.

\*\*\*\*

*Séance du 27 novembre 2024, proposition de M. Bucher*

**Eclairage public au chemin des Arbères**

Cette réflexion est actuellement à l'étude avec l'examen de plusieurs autres mesures d'extinction et de réduction de l'éclairage sur l'ensemble du territoire communal. Une fois l'étude terminée, le Conseil administratif présentera la stratégie retenue au Conseil municipal pour validation.

\*\*\*\*

*Séance du 27 novembre 2024, question de M. Bucher*

**Borne arrachée sur la route des urgences de l'hôpital de la Tour**

Les bornes sur l'avenue Jacob-Daniel-Maillard ont effectivement été endommagées à plusieurs reprises, principalement par les véhicules des TPG et par ceux de particuliers, violant ainsi l'interdiction de circuler.

Dès lors, cette situation problématique et dangereuse sera traitée prochainement dans le cadre de la réalisation des travaux du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), sous responsabilité, à l'interne du service urbanisme, travaux publics et énergie (UTE). Selon demande de précision à nos collègues, ces travaux démarreront en janvier 2025.

\*\*\*\*

*Séance du 27 novembre 2024, question de M. Hillemanns*

**Mauvais état du chemin des Fossés**

Le service de l'environnement effectuera des réparations partielles et provisoires de ce chemin afin de le sécuriser et d'en améliorer l'usage. Sa réfection globale est à l'étude par le service urbanisme, travaux publics et énergie (UTE), en vue d'une réalisation courant 2025.

\* \* \*

**4. Rapport de la commission des finances portant sur le budget 2025 (A. Osmani, MCG)**

**M. Clerc** rappelle que ce rapport aurait dû être lu le mardi 26 novembre dernier ; il est donc proposé de donner lecture de ce rapport aujourd'hui et de voter l'intégration de ce document au sein du procès-verbal de la séance du 26 novembre.

**M. Clerc** soumet au vote **l'inclusion du rapport au sein du procès-verbal du 26 novembre 2024, proposition acceptée par 21 oui et 9 non.**

**M. Fontanini** souligne qu'il convient également de mentionner dans le procès-verbal que le rapport sera lu ce soir.

**M. Billet** procède à la lecture du rapport portant sur les séances de commissions ayant traité le projet de budget 2025 :

« Mesdames, Messieurs,

*La MCG vous présente ses excuses pour la non-présentation du rapport lors de la séance du 26 novembre 2024, la cause étant due aux problèmes de santé de ma personne. Elle remercie les membres de son groupe qui l'ont soutenu, notamment M. Osmani qui a rédigé le rapport.*

**Commission des finances élargie du 8 octobre 2024 :**

*Pour rappel le budget 2020 se voulait un « budget de transition » avec 23,7 nouveaux postes RH, avec un coût de 2,3 millions et une augmentation des charges de 4,8 millions.*

*Le budget 2021, avec comme particularité la baisse annoncée des recettes fiscales en lien avec RFFA, a tout de même été supérieur de 10% au-dessus des estimations cantonales, mais avec un déficit de 12,7 millions, ce qui est une première pour la commune de Meyrin. Tout cela en grande partie à cause du Covid.*

*Le budget de 2022 avait pour vocation « la solidarité », directement impacté par la RFFA et la Covid, il a également été annoncé à 6,2 millions avec la réduction de certaines prestations et est également au-dessus des estimations cantonales. La guerre en Ukraine éclata et une année plus tard, c'est un boni de 22 millions et 36 millions de recettes fiscales qui apparaissent, ce qui a permis un autofinancement presque total. Rebelotte pour le budget 2023 qui se voulait également « solidaire » et qui a été impacté par toutes les augmentations connues de ces années-là : électricité +184,25% (marché libre) +22% (marché régulé) ; +30% d'augmentation pour le chauffage, sans compter l'augmentation des taux d'intérêt.*

*Compte tenu de tout ce qui vient d'être cité, le Conseil administratif a proposé plusieurs solutions tel que le gel des annuités, une hausse du taux de centimes additionnels, mais ces dernières propositions n'ont pas été retenues par le Conseil municipal et celui-ci a voté un déficit de 5,5 millions. Quant au dernier budget 2024 (premier budget positif de la législature actuel), il se voulait le budget de l'espoir avec une reprise et l'acceptation de 15 ETP fixes et plusieurs CDD pour 2,6 millions supplémentaires. La guerre en Ukraine étant toujours d'actualité, elle allait comme l'année précédente être en faveur de l'économie du Canton et de la commune de Meyrin, de par ses entreprises liées au négoce et les profits liés à cette situation mondiale instable.*

*Tous ces bénéfices ont permis à la Commune de ne pas emprunter et ont pu autofinancer ses investissements pour 2 années, soit 2024 et 2025 et, selon les résultats, même 2026. Une hausse de 12 millions des charges de péréquation est tout de même à signaler, ce qui n'empêche pas d'être confiant pour que les chiffres des recettes 2024 soient supérieurs à ce qui a été annoncé. Le budget 2025 se veut confiant, d'ailleurs le Conseil administratif a décidé de baisser de 2 centimes le taux*

*de centimes additionnels, preuve de la bonne dynamique de la Commune de Meyrin. Cela engendrera tout de même une baisse fiscale de 4 millions au niveau communal, à laquelle il faut rajouter les 5,2 millions de baisse liés à la baisse d'impôt cantonale, pour un total de 9 millions.*

*Le CA souhaite une réorganisation de certaines prestations comme le service de la culture, le développement du secteur des affaires économiques et le recensement de l'organisation des manifestations de Meyrin. Un coup de pouce pour l'alimentation et les ressources humaines est souhaité par le Conseil administratif, ainsi qu'une augmentation des subventions pour certaines associations liées à la petite enfance, la culture et le social. Le CA propose la création des entités suivantes : le service solidarités et cohésion sociale, le service petite enfance et famille, le pôle manifestation ainsi que le pôle durabilité. Toutes ces nouveautés et d'autres réorganisations ont un coût estimé à 2,6 millions supplémentaires pour les ressources humaines sur le budget avec notamment 24,25 ETP. Les indemnités de fin de fonction du CA sont prises en compte dans ce budget. Le résultat estimé est d'environ 1 million en négatif même après la réduction mentionnée précédemment du centime communal et cantonal, mais le Conseil administratif souhaite rester prudent en espérant une année supplémentaire de bonne surprise. En ce qui concerne les investissements, il sera principalement question de Cœur de cité, du développement de Corzon avec ses 180 places de crèches supplémentaires, la rénovation et l'agrandissement de certains bâtiments scolaires et autres, ainsi que le nouvel établissement secondaire II de la Gravière et l'intégration d'équipement communaux. Pour résumer, le budget 2025 se veut celui de la « transmission ».*

**Commission des finances élargie du 17 octobre 2024 :**

*Une introduction est faite par la responsable du service des finances et secrétaire générale suppléante, avec notamment les points suivants :*

- Les bases légales ;*
- La documentation soumise au vote ;*
- L'obligation d'équilibre que se doit le budget ;*
- Les délibérations soumises au vote ;*
- Le calendrier qui doit être respecté.*

*Le plan de investissements 2024-2034 et les coûts d'investissements par année détaillés sont les suivants :*

*Aménagement du territoire (-6'199'720), Assainissement (-34'470'262), Caillat-Monthoux,(-50'000'000), Centre sportif des Vergers (-33'972'267), Centre sportif Maisonnex (-2'500'000), Champs-Fréchets (-6'800'000), Cimetières (-1'000'000), Cœur de Cité (-109'330'938),*

*Corzon (-23'770'000), Culture (-3'894'999), Développement Cointrin (-62'702'500), Développement ZI (-1'075'826), Ecoles pour 92'932'495, Écoquartier des Vergers (-61'032'862), Energie (-8'793'253), Gestion déchets (-2'624'000), Gravière (-32'280'000), Immeubles PA/PF (-37'427'003),*



*Jardin alpin (-1'435'091), Jeunesse & Famille (-2'750'000), Meyrin Village (-40'041'099),*

*Parcs publics (-5'567'000), Parkings (-710'000), PRU (-151'760), Routes (-36'446'649), Signalétique communale (-770'000), Site de production de repas (-12'000'000),*

*Site internet (-200'000), Sport pour tous (-1'400'000), Subventions investissements (-13'753'600)*

*Systèmes information (-3'698'194), Véhicules (-8'617'289) et le Vivarium (-1'370'372)*

*La deuxième partie de la commission était consacrée aux charges et recettes du plan des investissements et le plan financier.*

**Commission des finances élargie du 29 octobre 2024 :**

*Pour cette séance, il sera question des charges d'exploitation et pour ce faire, le Conseil administratif annonce un écart de 11'168'788, soit une hausse de 7% entre le budget 2024 et 2025.*

*Le détail des écarts par poste ci-dessous :*

*Charges de personnel (-5'325'120, soit -8%),*

*Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-1'402'462, soit -5%),*

*Amortissements du patrimoine administratif (-752'033, soit -5%),*

*Charges financières (94'938, soit 9%)*

*Charges de transfert (-3'689'173, soit -9%), 37 Subventions à redistribuer (pas d'écart).*

*Les revenus d'exploitation ont quant à eux un écart de +9'286'664, soit une hausse de 6% entre 2024 et 2025, comme suit :*

*Revenus fiscaux (+7'701'308, soit +6%), 42 Taxes (+698'733, soit environ +6%),*

*Taxes (+698'733, soit environ +6%)*

*Revenus divers (+455'924, soit +45'592%), 44 Revenus financiers (+202'980, soit 3%),*

*Revenus de transfert (+430'699, soit +6%), 47 Subventions à redistribuer (pas d'écart)*

*Le résultat d'exploitation, soit la différence entre les charges (-160'283'149) et les revenus d'exploitation (+154'053'620), est une perte de -6'229'529. Dans ce projet de budget, les recettes fiscales ne couvrent donc pas l'exploitation.*

*Le résultat financier, soit la différence entre les charges financières (-915'821) et les revenus financiers (+6'103'925) est un bénéfice de 5'188'104. Le résultat*

*opérationnel, soit la différence entre le résultat d'exploitation (perte de 6'229'529) et le résultat financier (bénéfice de 5'188'104), est une perte de 1'041'425.*

*En ce qui concerne le Législatif et l'Exécutif, les écarts des charges sont de -446'157 pour 0 de recette.*

*Vous trouverez un aperçu des points ci-dessous :*

*Charges de personnel -246'900,*

*Charges de biens et services et autres charges d'exploitation -178'298,*

*Charges de transfert -25'300.*

*Pour la partie « Services Généraux », une charge de -2'020'978 est estimée avec des recettes à hauteur de +278'708. Quelques points en résumé pour cette partie avec les charges suivantes :*

*Charges de personnel -1'730'399,*

*Charges de biens et services et autres charges d'exploitation -333'895.*

*La partie « Services généraux » a quant à elle des charges de -2'020'978, pour des recettes estimées à +2'020'978. Les différentes charges et revenus vous sont détaillés ci-dessous :*

*Charges de biens et services et autres charges d'exploitation -333'895,*

*Charges de transfert -63'149, 42 Taxes +359'449, 43 Revenus divers +200'571,*

*Revenus financiers +21'075.*

*Place à la « Sécurité Publique » où sont annoncés des écarts de -225'674 de charges et de recettes de +2'385 qui sont répartis comme cela :*

*Charges de personnel -237'541,*

*Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 32'241,*

*Amortissements du patrimoine administratif : amortissement commence en 2025 -16'250,*

*Charges de transfert : Mise à disposition de personnel pour le salon de l'automobile -4'124,*

*Taxes +2'385*

*Tout ce qui concerne la partie « Questions Juridiques » avec des charges de -77'541 pour des recettes de -11'836 selon les points suivants :*

*Charges de personnel -78'425,*

*Charges de biens et services et autres charges d'exploitation -4'323, 42 Taxes -13'173,*

*Revenus financiers -4'013, 46 Revenus de transfert +43'350*

Le « Service du Feu » a un écart de charges de -392'432 et de recette de -1'231, détaillés comme suit :

Charges de personnel -13'557, 33 Amortissements du patrimoine administratif + 30'128,

Charges de transfert -408'399.

Le secteur « Défense » (protection civile) a quant à lui des charges estimées à -14'152 pour des recettes de +8'892 comprenant les points suivants :

Charges de personnel +2'521, 36 Charges de transfert -2'579, 44 Revenus financiers +6'563.

Pour la partie « Scolarité Obligatoire » une estimation de charge de -736'537 est annoncée avec une recette de +72, qui vous est détaillé ci-dessous :

Charges de personnel -199'394,

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation -261'297,

Amortissements du patrimoine administratif -96'352, 36 Charges de transfert -179'494,

Taxes +187'697, 44 Revenus financiers -2'822, 46 Revenus de transfert -184'803.

En ce qui concerne les « Ecole spéciales », les écarts de charges sont de 15'752 (charges de biens et services et autres charges d'exploitation -15'572) avec une recette de +10'336 (Taxes).

Il est annoncé que le domaine « Autres Système Educatifs » aura un écart de charge de -15'069 pour une recette de 0.

L'« Héritage culturel » a pour sa part des écarts de charges de -181'517 pour des recettes estimées à -2'018 qui vous sont détaillés comme cela :

Charges de personnel -107'828,

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation -37'094,

Amortissements du patrimoine administratif -9'256,

36 Charges de transfert -35'522.

### **Commission des finances élargie du 31 octobre 2024 :**

Les derniers points vous sont résumés ci-dessous avec les chiffres des charges et recettes :

« Culture, Autres » : il est budgété un écart de charges de -789'742 avec des écarts de recettes de +84'559

« Médias » a un écart de charge de +145'643 pour des recettes de -206'000

- « Sport et loisirs » : il est annoncé un écart de charges de - 1'118'141 avec une recette de +310'509*
- « Soins Ambulatoires » : sont prévu des écarts des charges de +121'968*
- « Vieillesse et survivants » : les écarts de charges sont estimées à -44'885*
- « Famille et jeunesse » : les écarts de charges sont de 854'421 et de recettes +11'717*
- « Chômage » a un écart charge prévue de -68'880 pour une recette de 53'361*
- « Aide sociale et domaine de l'asile » : avec un écart de charges prévu de -353'703 et une recette de -16'736*
- « Prévoyance sociale » a quant à elle un écart de charges estimé à -74'062*
- « Circulation routière » : les écarts de charges s'élèvent à -122'823 pour des recettes de 117'874*
- « Transports publics » ont un écart de recette s'élevant à +11'200*
- « Approvisionnement en eau » est budgété avec un écart de charges de -18'598*
- « Traitement des eaux usées » a quant à elle un écart de charges de -21'028 et une recette de -122'906*
- « Approvisionnement en eau » est budgété avec un écart de charge de -18'598*
- « Traitement des eaux usées » a quant à elle un écart de charge de -21'028 et un écart de recette de -122'906*
- « Gestion des déchets » : des écarts de charges de -75'317 pour des écarts de recettes de -74'749 estimées*
- « Lutte contre la pollution de l'environnement » avec un écart de charge de -78'006 et recette de +2'446*
- « Protection de l'environnement, autres » : une estimation d'écart de charges de - 356'588 est prévue*
- « Aménagement du territoire » a un écart de charge prévu de +99'237*
- « Industrie, artisan et commerce » : les écarts de charges s'élèvent à -246'855 et les écarts de recettes à -25'000*
- « Combustibles et énergies » avec un écart de recette de +198'274*
- « Impôts » pour un écart de charges de -292'869 et un écart de recettes +8'627'837*
- « Conventions fiscales » pour un écart de charges de -1'628'146*
- « Péréquation financière et compensation des charges » : les écarts de charges s'élèvent à -821'715*
- « Administration de la fortune et de la dette » : des écarts de charges de 28'233 et de recettes de +126'563*

**Commission des finances du 31 octobre 2024**

Au cours de cette séance, en seconde partie de soirée, la **délibération n° 2024-22a** relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 3'175'885 pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2025 du patrimoine administratif et financier a été préavisée favorablement par la commission par **12 oui (3 PS, 3 Ve, 2 DC-VL, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG)**, soit à l'unanimité.

**Commission des finances du 5 novembre 2024**

Au cours de cette séance, les postes RH demandés par le Conseil administratif ont été présentés aux commissaires.

**Commission du 12 novembre 2024**

Au cours de cette séance, les commissaires ont pu poser toutes leurs questions sur le PB2025 et le Conseil administratif a présenté les modifications intervenues depuis le dépôt du PB2025 au début du processus.

**Commission des finances du 19 novembre 2024**

Lors de cette séance de présentation des amendements, seul le parti PLR a fait un dépôt de 26 amendements, lesquels sont les suivants :

Amendement n° 1 (PLR) : Poste de chargé-e événementiel en CDI au secrétariat général, service communication et affaires économiques – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 114'251)

Amendement n° 2 (PLR) : Poste de coordinateur-trice logistique en CDI au secrétariat général, service communication et affaires économiques – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 160'943)

Amendement n° 3 (PLR) : Poste d'assistant-e de direction communication en CDI au secrétariat général, service communication et affaires économiques – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 107'134)

Amendement n° 4 (PLR) : Complément de poste coordinateur-trice de projet en CDI au secrétariat général, service communication et affaires économiques – Retrait du complément (réduction de charges de CHF 88'906)

Amendement n° 5 (PLR) : Postes d'assistant-e-s personnel-le-s – contrats de droit privé en CDI au secrétariat général – Augmentation du taux d'occupation de 1.2 ETP (3 postes à 0.4 ETP) à 2.4 ETP (3 postes à 0.8 ETP) (augmentation de charges de CHF 53'254). Le PLR juge que le taux proposé est largement insuffisant.

Amendement n° 6 (PLR) : Poste de gestionnaire administratif-ve en CDI au secrétariat général – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 80'742)

Amendement n° 7 (PLR) : Poste de chargé-e de missions en durabilité en CDI au secrétariat général – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 107'945)

Amendement n° 8 (PLR) : Poste de responsable de projets en durabilité en CDI au secrétariat général – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 125'807)

*Amendement n° 9 (PLR) : Poste de responsable des applications digitales et de la continuité en CDI au service des systèmes d'information – Transformation du poste en CDD ou externalisation*

*Amendement n° 10 (PLR) : Poste d'agent-e de police municipale en CDI au service de la sécurité municipale – Augmentation du taux d'occupation de 1 ETP à 2 ETP (augmentation de charges de CHF 114'851)*

*Amendement n° 11 (PLR) : Poste d'assistant-e en CDI au service de la sécurité municipale – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 54'723)*

*Amendement n° 12 (PLR) : Poste de responsable de projets en CDI au service de la petite enfance – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 62'903)*

*Amendement n° 13 (PLR) : Poste d'adjoint-e administratif-ve en CDI au service de la petite enfance – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 111'830)*

*Amendement n° 14 (PLR) : Poste de responsable de la formation en CDI au service des ressources humaines (demande à 60% couverte par disponibles sur différents postes) – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 52'329)*

*Amendement n° 15 (PLR) : Poste de nettoyeur-euse en CDI au service des sports – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 46'405)*

*Amendement n° 16 (PLR) : Poste de concierge titulaire pour les EVEs en CDI au service gérance et entretien des bâtiments – Réduction du taux d'occupation de 1 ETP à 0.5 ETP (réduction de charges de CHF 32'140)*

*Amendement n° 17 (PLR) : Poste de nettoyeur-euse école de Cointrin en CDI au service gérance et entretien des bâtiments – Retrait du poste « pour le moment » (réduction de charges de CHF 35'949)*

*Amendement n° 18 (PLR) : Complément de poste de nettoyeur-euse école de Meyrin-Village en CDI au service gérance et entretien des bâtiments – Retrait du complément (réduction de charges de CHF 22'708)*

*Amendement n° 19 (PLR) : Complément de poste d'assistant-e de direction en CDI au service de l'environnement – Retrait du complément (réduction de charges de CHF 37'629)*

*Amendement n° 20 (PLR) : Poste d'employé-e communal-e qualifié-e recycleur en CDI au service de l'environnement – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 107'852). M. Wrzosowski précise que le PLR expliquera en plénière les raisons de cette demande de suppression.*

*Amendement n° 21 (PLR) : Transformation d'un poste d'aide-paysagiste qualifié en responsable de l'entretien des terrains de sport en CDI au service de l'environnement – Retrait de la transformation (réduction de charges de CHF 18'549)*

*Amendement n° 22 (PLR) : Poste de cuisinier-ère Meyrin-les-Bains en CDI au service développement social et emploi – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 21'865)*

*Amendement n° 23 (PLR) : Poste de nettoyeur-euse (internalisation) en CDI au service de la culture – Retrait de ce poste (réduction de charges de CHF 77'861)*

*Amendement n° 24 (PLR) : Poste de responsable arts vivants en CDI au service de la culture (demande à 80% couverte par disponibles sur différents postes) – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 42'323)*

*Amendement n° 25 (PLR) : Poste de coordinateur-trice technique polyvalent en CDI au service de la culture – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 106'455)*

*Amendement n° 26 (PLR) : Poste de cuisinier - pâtissier en CDI au service de la culture – Retrait du poste (réduction de charges de CHF 90'584)*

*L'examen du budget étant terminée, la commission préavise les délibérations suivantes :*

- ***Délibération n° 2024-20a*** relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

***La délibération est préavisée favorablement par 8 OUI (3 S, 3 Ve, 2 PDC-VL) et 4 abstentions (2 PLR, 1 UDC, 1 MCG).***

- ***Délibération n° 2024-21a*** relative aux indemnités allouées en 2025 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux

***La délibération est préavisée favorablement par 8 OUI (3 S, 3 Ve, 2 PDC-VL) et 4 abstentions (2 PLR, 1 UDC, 1 MCG).***

- ***Délibération n° 2024-23a*** relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'749'000.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

***La délibération est préavisée favorablement par 8 OUI (3 S, 3 Ve, 2 PDC-VL) et 4 abstentions (2 PLR, 1 UDC, 1 MCG). »***

**M. Nobs** indique que l'UDC souhaite faire un commentaire sur ce qu'il s'est passé :

*« Inadmissible de soumettre au Conseil municipal un rapport concernant des délibérations ayant eu lieu en commission au sujet du budget 2025. Ce Conseil municipal ne respecte plus le minimum des formes élémentaires des procédures inscrites dans la LAC et reprises dans son Règlement du Conseil municipal. Cette forme de mépris n'inspire aucune confiance dans les institutions politiques et ne fait qu'encourager les abstentionnistes à persister dans leur résistance silencieuse. L'Union démocratique du centre s'est opposée à ce rapport dont l'auteur MCG n'est plus la même que celle désignée sur l'ordre du jour du Conseil municipal de novembre 2024. Pour protester contre l'information officielle éditée par le Conseil administratif dans le dernier journal Meyrin Ensemble, le résumé de la saga budget 2025 qui est décrite démontre à l'évidence le désordre institutionnel que traverse le Conseil municipal actuel, tout en passant sous silence l'opposition significative de l'UDC au budget 2025. En effet, le Conseil administratif et la petite majorité de ce Conseil municipal se vantent d'avoir baisser les impôts. Ils oublient d'avertir que les charges budgétaires vont exploser dès 2025 avec les amortissements et coûts de fonctionnement supplémentaires de la piscine olympique de Pré-Bois (500'000.-),*

*la nouvelle mairie (6,5 millions), la salle omnisports du collège (500'000.-), l'annexe de l'école primaire de Cointrin (200'000.-), la nouvelle crèche (300'000.-), soit au total plus de 8 millions (...) »*

**M. Clerc** l'interrompt en indiquant que la lecture du rapport n'appelle pas de commentaire, ni de prise de position, et il rappelle que l'on ne vote pas ce rapport. Il ajoute que l'on a compris que l'UDC n'était pas satisfait, mais il propose de lever la séance pour prendre le repas.

*Pause de 20h à 21h.*

\* \* \*

**5. Délibération n° 2024-18 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'495'000.- destiné à l'achat de la parcelle n° 15'188, propriété de l'Etat de Genève, en vue du développement d'un programme d'équipements publics communaux au lieu-dit « La Gravière »**

**M. Tremblet** indique que le Conseil municipal est saisi ce soir d'une nouvelle délibération qui a pour objectif de racheter une parcelle en forme de triangle, acquise en premier lieu par l'Etat de Genève, dans le cadre de la construction de l'ES II au lieu-dit La Gravière. Il indique que le Conseil administratif propose de renvoyer cet objet en commission afin qu'il puisse expliquer aux commissaires les tenants et les aboutissants de l'achat de cette parcelle dont le programme reste encore à définir.

**M. Trippel** rappelle qu'il est hors parti et qu'il ne peut donc plus participer aux séances de commission ; il souhaite donc poser une question ce soir. Il observe que l'image directrice ne comprend plus le P+R situé actuellement à l'avenue Sainte-Cécile ; il se demande si la Commune envisage de remplacer ce P+R.

**M. Tremblet** indique que le Conseil administratif reviendra avec une réponse plus complète à ce sujet en commission, mais il précise d'ores et déjà qu'il n'est pas prévu de remplacer ce P+R même si, à titre personnel, il comprend la demande de M. Trippel.

**M. Trippel** relève par ailleurs qu'il est prévu de planter des arbres sur l'Avenue Sainte-Cécile, lesquels vont selon lui être plantés au détriment des places de parking actuellement dévolues aux habitants des 17-31 avenue Sainte-Cécile. Il estime que ces suppressions cumulées à la disparition du P+R vont aggraver la situation actuelle, où l'on constate déjà que les places destinées aux habitants sont souvent occupées par des pendulaires frontaliers.

**M. Nobs** indique qu'ultérieurement, sera présenté un crédit supplémentaire pour déménager la maison des artistes et le cirque Salto de l'Escargot. Il espère toutefois que la végétation et les arbres plantés aux frais de l'Etat survivront encore longtemps à cette échéance.

**M. Clerc** met aux voix **l'entrée en matière sur la D-2024-18, à laquelle personne ne s'oppose.**



**M. Clerc** indique ensuite que le Bureau préconise un **renvoi de cette délibération en commission travaux publics et entretien des bâtiments** et soumet au vote cette proposition, laquelle est acceptée par 31 oui, soit à l'unanimité.

\* \* \*

**6. Délibération n° 2024-19 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 11'078'000.- destiné à financer la réalisation d'une salle omnisports triple et des locaux sportifs dédiés à l'usage de la Commune dans le cadre de la construction de l'établissement scolaire cantonal « Noëlla Rouget » ainsi qu'à l'aménagement paysager de la future parcelle communale**

**M. Tremblet** indique qu'il s'agit d'un projet dont on parle depuis assez longtemps et dont les travaux vont commencer au printemps prochain, pour une mise à disposition de l'ES et des salles de gym adjacentes à la population à la rentrée scolaire d'août 2029. Il rappelle que, le 12 mars 2019, le Conseil municipal a entériné par le vote de la résolution n° 2018-07 la collaboration avec l'Etat dans le cadre de ce projet. Il précise que la Commune aura l'usage exclusif de ces locaux, en dehors des heures scolaires. Il précise que la liste des locaux financés par la Commune figure à la page 5 de l'exposé des motifs. Il souligne que la construction et les aménagements de ces locaux, dont la salle triple, coûtera un peu plus que 10 millions, tandis que CHF 766'000.- sont prévus pour l'aménagement intermédiaire de la parcelle évoquée dans la délibération n° 2024-18 qui vient d'être renvoyée en commission.

**M. Clerc** met aux voix **l'entrée en matière sur la D-2024-19, à laquelle personne ne s'oppose.**

**M. Nobs** indique que l'UDC Meyrin-Cointrin va soutenir le renvoi de cette délibération en commission ; il souhaite toutefois transmettre des questions au Conseil administratif afin qu'il soit en mesure d'y répondre lors de la séance de commission :

*« Comment se fait-il que le crédit soit passé de 6-7 millions comme annoncé en 2019 à 11 millions aujourd'hui ?*

*Le montant total du crédit de construction avait été annoncé pour un montant total de 90 millions et nous apprenons que le Grand Conseil a voté un crédit à hauteur de 190 millions. Les 11 millions de Meyrin vont-ils s'ajouter au 190 millions votés par le Grand Conseil ?*

*Comment le surcoût de la construction a-t-il été calculé ? Tout le volume de la salle omnisport triple ne devrait pas être à la seule charge de la commune de Meyrin.*

*Pourquoi doit-on d'abord voter un crédit de 11 millions avant de signer une convention avec l'OCBA ? La teneur de cette convention devrait faire l'objet d'un point du dispositif de la délibération. »*

**M. Clerc** indique ensuite que le Bureau, tout comme le Conseil administratif, préconise à nouveau un **renvoi de cette délibération en commission travaux**

**publics et entretien des bâtiments** et soumet au vote cette proposition, laquelle est acceptée par 31 oui, soit à l'unanimité.

\* \* \*

**7. Délibération n° 2024-27 relative à l'ouverture d'un crédit de mise en état du filtre de la piscine ainsi que le remplacement de la clôture du centre sportif des Vergers de CHF 290'000.-**

**M. Tremblet** indique que cet objet concerne deux éléments assez différents, mais qui sont tous deux des travaux d'entretien supérieurs à CHF 100'000.-, d'où l'impossibilité de les présenter dans la délibération PA-PF du budget 2025. Il souligne que ces deux éléments ne peuvent pas attendre la rénovation du centre sportif qui n'est pas prévue avant 2028, mais qu'il s'agit de travaux faisant l'objet d'une ligne au sein du plan des investissements ; ils sont donc conformes à ce dernier. Il explique que le premier objet consiste en un changement du sable de quartz du filtre de la piscine des Vergers, après le constat d'une eau parfois trouble cet été ; il précise que l'opération est relativement simple, mais elle coûte néanmoins relativement cher. Il ajoute que le second objet consiste en un changement de l'ensemble de la clôture de l'enceinte du centre sportif, l'actuelle ne permettant plus de garantir pleinement la sécurité du site. Il précise que le montant inscrit dans la délibération permet le remplacement total de la clôture, lequel sera toutefois réalisée en plusieurs étapes. Il indique enfin que le Conseil administratif n'est pas forcément contre un vote immédiat, même si le Bureau préconise un renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments.

**M. Busset** observe qu'il s'agit donc de travaux de maintenance qui devront de toute manière être réalisés et, de ce fait, le PDC-VL propose un vote immédiat.

**Mme Heiniger** indique que les Vert.e.s soutiennent également le vote immédiat.

**M. Nobs** relève qu'il n'y a aucun rapport entre les deux objets, que le Conseil municipal a voté récemment un crédit à destination du service des sports pour ce type de travaux et que cela pourrait être présenté dans les dépassements du budget de fonctionnement, lors de la présentation des comptes. Il annonce que l'UDC votera la délibération en vote immédiat, même si cela fait franchement cher le grillage.

**M. Serrano** indique ne pas avoir souvenir d'avoir voté un montant pareil sur le siège ; il considère que l'on devrait organiser une séance de commission pour le traitement d'un tel crédit, ce qui fait partie du travail parlementaire. Il considère qu'il n'est pas très démocratique de précipiter le vote par un vote immédiat ; de ce fait, le PLR soutiendra un renvoi en commission.

**M. Halimi** indique que le PS rejoint le point de vue du PLR et votera aussi un renvoi en commission, malgré le caractère modeste du montant de la délibération.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière sur la D-2024-27, M. Clerc soumet au vote le vote immédiat, lequel est refusé par 19 non, 6 oui et 6 absentions.

M. Clerc indique que cette délibération sera donc renvoyée en commission travaux publics et entretien des bâtiments.

\* \* \*

8. Délibération n° 2024-26a relative au préavis de PLQ 30232-526 intégré dans le périmètre de l'hôpital de La Tour 2. Rapport de la commission développement urbain (D. Bucher. Ve)

M. Bucher procède à la lecture de son rapport :

*« Voici le rapport des commissions du 4 décembre 2024 à 18h30 et 20h30 présidées par J.-B. Busset, en présence du maire M. Eric Cornuz, et M. Balsiger et Mme Angehrn pour l'administration.*

*Ces commissions ont donc porté sur la délibération n° 2024-26 concernant le PLQ Meyrin La Tour 2.*

*Le Plan localisé de quartier (PLQ) « Meyrin La Tour 2 », présenté en décembre 2024 à la commission développement urbain, vise à soutenir l'agrandissement de l'Hôpital de La Tour tout en promouvant un aménagement urbain durable et intégré. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan directeur communal 2021 (PDCom 2021), qui met en avant la valorisation de l'entrée de ville, le développement des espaces publics et une amélioration de la mobilité.*

Contexte et étapes du projet

*Le PLQ se concentre sur la pièce urbaine 2 (PU2), appartenant exclusivement à l'Hôpital de La Tour. Ce périmètre stratégique a été défini après des études approfondies, notamment le Plan guide Zimeysaver (2014) et le Masterplan 2018, piloté par le canton. L'objectif est d'optimiser les fonctions hospitalières et para-hospitalières, tout en améliorant la qualité des espaces publics et des mobilités actives.*

*Les grandes étapes incluent une concertation publique (février-mars 2024) (qui ont relevé des thématiques importantes telles que les jardins et le vivant en général, les espaces publics, la vie de quartier, les commerces, les mobilités actives et diverses nuisances), des enquêtes techniques (juin 2024) et une validation finale par le Conseil d'Etat après l'adoption du préavis par le Conseil municipal. Le projet arrive ainsi près de la fin de la procédure, après avoir intégré les consultations publiques, les préavis des services de l'État et des ajustements sur la base des enquêtes réalisées.*

*Bien que cette étape du projet porte sur la PU2, le but de cette commission était aussi d'avoir une vision plus large pour le développement global du futur quartier.*

Points-clés du projet

1. **Mobilité et accessibilité :**

*Les transports individuels motorisés (TIM) accéderont au site via les rues de Veyrot et Alphonse-Large. Cette configuration, décidée dans le cadre du projet de BHNS, implique la suppression des accès depuis la route de Meyrin afin de favoriser les transports publics et limiter les encombrements autour de l'hôpital. Les véhicules d'urgence conserveront cependant un accès direct depuis la route de Meyrin.*

*Le BHNS (bus à haut niveau de service) jouera un rôle central dans la desserte du site. Il empruntera la rue de Veyrot, passera par l'avenue Jacob-Daniel-Maillard, avec un terminus prévu à proximité de la Ferme de La Planche.*

*La mobilité douce sera renforcée grâce à des cheminements piétons et cyclistes aménagés. Un dépose-minute est également prévue, avec des traversées piétonnes intégrées dans les aménagements pour faciliter l'accès au site et sa traversée.*

*Une boucle logistique en sens unique (éventuellement adaptable en double sens dans le futur) est planifiée pour gérer les flux de véhicules de service.*

## **2. Aménagements :**

*Un socle bâti végétalisé reliera les différents bâtiments principaux (B1, B2 et futur B3).*

*Il y aura 500 places de parking en tout, elles seront souterraines et concentrées sous le B3.*

*La voirie entre PU1 et PU2 sera cédée à la Commune avec des aménagements paysagers intégrés.*

## **3. Durabilité et énergie :**

*Des études pour la connexion aux réseaux de chaud et de froid à distance, notamment exploitant l'eau du Rhône, sont prévues.*

*Préservation et extension des espaces verts, notamment autour du parc de La Planche.*

### **Synthèse des points et questions soulevés en commission**

*Pour commencer, voici les remarques et points préliminaires exposés par les commissaires. Les questions suivent.*

*Un commissaire exprime son regret de ne pas avoir auditionné l'Hôpital de La Tour durant cette commission, ce qui aurait permis de mieux comprendre leurs intentions et objectifs à long terme pour le Campus santé.*

*Un autre commissaire rappelle qu'en juin 2020, la commission avait acté la nécessité de résoudre les problèmes de trafic liés au tram, qui est souvent bloqué entre Meyrin-Village et l'Hôpital de La Tour. Un second commissaire soutient cette préoccupation en proposant de limiter le trafic de transit sur ce tronçon et d'instaurer une zone réservée aux riverains.*

*Un commissaire souligne également l'importance de limiter les émissions de poussière et autres nuisances durant le chantier, en s'assurant que des mesures soient mises en place pour protéger les zones résidentielles voisines.*

*Le Conseil administratif exprime son soutien général au projet, en soulignant ses retombées économiques positives et son alignement avec les objectifs de santé*

publique de la Commune et relève également l'importance d'un suivi rigoureux pour garantir la réalisation des engagements pris par l'Hôpital de La Tour.

**1. Mobilité et accès :**

Garantie de l'accès à la PU1 pour les usagers de l'EMS Jura. Réponse : L'accès sera assuré par une servitude incluse dans la convention avec l'Hôpital de La Tour.

Impacts prévisibles sur le trafic au giratoire du Mandement et suppression du « tourner à gauche ». Réponse : La gestion des flux sera coordonnée avec les projets de transport en commun comme le BHNS.

Requalification de la rue de Veyrot pour améliorer sa « circulabilité ». Réponse : Cette rue sera réaménagée avec une réduction du stationnement, des pistes cyclables et une arborisation accrue.

Demande d'étudier un passage piéton souterrain. Réponse : Aucun passage souterrain n'est prévu, mais des cheminements piétons sont intégrés dans le socle bâti.

**2. Environnement et énergie :**

Risques d'ombre portée du B3 sur l'EVE Monthoux et ses panneaux solaires. Réponse : Les études d'ombre ont été réalisées et montrent une position favorable de l'EVE par rapport au B3.

Utilisation des eaux usées pour la production énergétique. Réponse : Ce système est jugé complexe à mettre en place, mais le réseau de froid à distance répond aux besoins actuels.

Limitation des émissions de poussière durant le chantier. Réponse : La Commune fera le suivi de ces préoccupations auprès de l'Hôpital de La Tour, qui a déjà montré son intérêt pour préserver de bonnes relations avec le voisinage.

**3. Coordination et suivi :**

Présence de représentants de l'Hôpital de La Tour pour clarifier leurs intentions et le business plan. Réponse : Une invitation a été acceptée par la commission pour une future séance.

Localisation des installations de chantier et accès des camions. Réponse : Ces points seront réglés dans la convention avec l'Hôpital de La Tour avant le début des travaux.

Suivi du projet par le Conseil administratif vis-à-vis du Conseil municipal. Réponse : Le suivi sera assuré via des communications formelles et des mises à jour en commission.

**4. Aspects financiers :**

Prise en charge des frais notariés par l'Hôpital. Réponse : Cette question reste à confirmer par l'administration.

Participation de l'Hôpital aux aménagements prévus pour le parc de La Planche. Réponse : L'Hôpital participera aux études et pourrait co-financer certains aménagements. (PU3)

Lors des prises de position, tous les groupes sont pour ce projet et considèrent que c'est un bon projet.

Résultat du préavis de la commission

**La délibération n° 2024-26 relative au préavis du PLQ « Meyrin La Tour 2 » a été préavisée par 9 voix favorables (2 S, 3 Ve, 2 PDC-VL, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (2 PLR) qui sont «tout à fait pour», mais attendent de consulter leur groupe. Aucun vote contre n'a été exprimé. »**

**M. Serrano** annonce en premier lieu que le PLR a pris ses responsabilités et que M. André Hagmann sera le président *ad interim* de la commission travaux publics et entretien des bâtiments durant le mois de janvier. Il remercie M. Bucher pour son rapport qu'il juge bien ficelé. Il considère qu'il s'agit d'un bon projet, découpé en 3 pièces urbaines. Il observe que l'on ne traite ici que la pièce n° 2, même si le PLR aurait souhaité traité aussi la pièce urbaine n° 3 qui est celle concernant le centre de voirie avec un horizon plus lointain. Il observe qu'avec ce projet, l'on va créer de l'emploi, mais que le corollaire est souvent la mobilité. Il observe que, sur cette question, il y a de bonnes parades, puisque le BHNS va se mettre en place dans le secteur, lequel devra encore faire ces preuves, notamment en termes de site propre. Il observe que l'on va enterrer les voitures en-dessous du B3 et il affirme que cela plaît au PLR. Néanmoins, son groupe reste quelque peu dubitatif sur le cheminement du BHNS au niveau du carrefour ; il précise qu'ils font néanmoins confiance aux experts. Il ajoute que le PLR sera attentif aux deux autres pièces urbaines afin que tout cela reste dans le viseur du Conseil municipal ces prochaines années, même s'il ne s'agit pas des mêmes temporalités. Il précise que le PLR aurait voulu avoir le maître d'œuvre autour de la table afin qu'il explique lui-même ce qu'il compte faire. Il observe que l'on fait confiance aujourd'hui à des porteurs de projet qui sont bien fortunés, mais que le Conseil municipal ne les a pas encore rencontrés. Il souligne qu'il y a presque 400 m<sup>2</sup> de cliniques avec des blocs opératoires en désuétude depuis 2 ans, ce qui soulève des questions. Il estime néanmoins que l'on doit donc aller de l'avant, tout en restant attentif. Il précise que le PLR va soutenir cette délibération, recommande aux autres groupes de faire de même, tout en les rendant attentifs à rester agiles ces prochaines années, de manière à ce que les deux autres pièces urbaines suivent la première.

**M. Nobs** remercie M. Bucher pour son excellent rapport et lit la prise de position de son groupe :

*« La délibération n° 2024-26 relative au préavis du PLQ « Meyrin La Tour 2 » s'inscrit dans une vision ambitieuse de développement pour la commune de Meyrin. Ce projet représente une véritable opportunité pour renforcer la position de Meyrin comme pôle de référence dans le domaine de la santé, en créant un véritable campus santé à haute valeur ajoutée. Ce centre regroupera des infrastructures hospitalières modernisées, des services médicaux spécialisés et favorisera l'intégration de la recherche et l'éducation dans le secteur médical. Une telle initiative est porteuse de création d'emplois, qu'ils soient médicaux, paramédicaux ou techniques, offrant ainsi des perspectives économiques solides pour la Commune et ses habitants.*

*Cependant, ce projet d'envergure n'est pas sans conséquence, il entrainera nécessairement des nuisances importantes qu'il convient d'anticiper et d'encadrer. Le renforcement des infrastructures de santé et l'arrivée de nouveaux services médicaux provoqueront une augmentation de la circulation dans un secteur déjà saturé. Le trafic frontalier, en particulier avec l'afflux de patients et de personnel, risque d'accentuer les problèmes de transport et de congestion sur les routes, ainsi que la pression sur les transports en commun. Cela pourrait entrainer des nuisances*

*supplémentaires, tels que le bruit, la pollution atmosphérique et une usure accrue des infrastructures routières. De plus la protection de la nappe phréatique est un enjeu crucial ; les travaux d'excavation pour les parkings souterrains et une nouvelle infrastructure nécessiteront de nouvelles mesures strictes pour préserver cet équilibre écologique sensible.*

*En conclusion, tout en saluant ce projet qui positionne Meyrin comme un acteur central dans le domaine de la santé, il est essentiel de mettre en place des mesures compensatoires pour limiter les nuisances. Une planification rigoureuse des mobilités douces, des solutions de transports collectifs renforcées et une attention particulière aux impacts environnementaux seront nécessaires pour assurer un développement harmonieux de ce pôle de santé innovant. L'UDC Meyrin-Cointrin sera favorable à cette délibération. »*

**M. Sanchez** remercie M. Bucher pour son excellent rapport puis lit la prise de position du groupe socialiste :

*« En effet, l'Hôpital de la Tour va prendre la forme d'un campus santé qui représentera à moyen terme un pôle de compétences médicales à haute valeur ajoutée, dans les activités hospitalières, para-hospitalières et de service à la personne.*

*Dans ce contexte, l'aménagement paysager représente un enjeu important en termes notamment de mobilité et de connexion avec les quartiers d'habitation alentours, le centre de Meyrin et la ZIMEYSAVER. Les planifications ont été d'ailleurs menées, lesquelles ont permis de préciser les potentiels enjeux d'orientation et de développement du campus santé. Citons par exemple le Plan guide de la ZIMEYSAVER qui comprend une vision d'ensemble qui précède le Plan directeur communal, le Masterplan 2018 sur mandat du Canton qui permet d'englober l'ensemble des besoins dans la zone du campus santé en termes urbanistiques et d'équipements publics, le Plan directeur communal de Meyrin adopté par le Conseil municipal en 2021, lequel identifie le secteur de la Tour avec la volonté de poursuivre les principes de développement initiés dans le Masterplan, notamment avec le besoin de renforcer l'offre de mobilité sur son territoire du réseau de transports publics, avec l'arrivée du BHNS le long de la route de Meyrin, ainsi que la mobilité douce.*

*A noter bien évidemment que le PDCom formalisera les intentions communales de déplacement du centre de voirie et horticole et la valorisation des espaces publics du quartier, en s'appuyant notamment sur les qualités paysagères du parc en lien avec la Ferme de la Planche.*

*Donc naturellement, dans ce contexte, le Plan localisé de quartier Meyrin La Tour 2 représente une première étape du développement de ce périmètre, avec la transformation et l'extension de l'Hôpital de la Tour. Un troisième bâtiment verra le jour et jouera un rôle clé dans le pôle santé.*

*Ce plan localisé de quartier a fait l'objet d'une enquête publique qui n'a suscité à ce jour aucune observation et il est soumis au vote du Conseil municipal ce soir.*

*Le Parti socialiste Meyrin-Cointrin est favorable à la création d'un campus santé qui représente une véritable opportunité pour la Commune, d'avoir sur son sol un vrai pôle de compétences intégrant la recherche, l'éducation et créant également de nouveaux postes de travail, nous l'espérons fortement et, par conséquent, nous*

*voterons favorablement le PLQ 30232-526. Finalement, nous recommandons également aux partis de cet hémicycle d'en faire de même. »*

**Mme Bettancourt** remercie M. Bucher pour son rapport puis lit la prise de position des Vert.e.s :

*« L'Hôpital de la Tour est le seul hôpital et centre d'urgences ouvert 24h/24h et 7/7 sur la rive droite. Celui-ci vise aujourd'hui un développement important, avec la construction d'un bâtiment supplémentaire et l'extension du bâtiment historique. Ce développement nous réjouit car cela permettra à Meyrin de disposer d'installations de pointe au niveau des soins. Mais ce PLQ a également été développé avec beaucoup d'intelligence au niveau de l'urgence climatique. En effet, il intègre une végétalisation importante du socle qui reliera les 3 bâtiments. Bien que cette végétalisation ne sera pas en pleine terre, elle permettra tout de même des effets bénéfiques au niveau de la réduction des îlots de chaleur et de la gestion des eaux. Il est important de noter aussi le changement de paradigme au niveau de l'accès des véhicules motorisés, lesquels devront accéder par la zone industrielle et soulageront ainsi la route de Meyrin. Ce PLQ se marie parfaitement avec l'arrivée du BHNS qui aura son terminus à cet endroit précis. Ce projet n'est que le début de l'extension de l'hôpital, lequel vise la construction d'un campus, avec des projets en lien avec l'Université ; la perspective de l'ouverture d'une nouvelle école d'infirmières. Nous espérons que les futurs collaborateurs proviendront de la région, ce qui permettra aussi de diminuer la circulation dans la zone. Les Vert.e.s voteront favorablement ce PLQ et vous invitent à en faire de même. »*

**M. Busset** donne ensuite lecture de la prise de position du groupe PDC-VL :

*« Ce PLQ présente un projet important pour le développement économique de la Commune et aussi pour sa fierté de voir s'ériger un pôle hospitalier de qualité et de renommée internationale sur son territoire. Un grand nombre d'emplois nouveaux seront créés, emplois qui apporteront de significatives plus-values fiscales.*

*Nous y trouvons en effet beaucoup d'éléments positifs : aucun investissement communal ne sera demandé, la coordination avec le futur BHNS est incluse dans le projet, les impacts sur l'environnement seront minimisés par la prise en compte de l'utilisation durable des énergies nécessaires au fonctionnement de l'hôpital. Il est également à noter qu'une portion importante de l'avenue Jacob-Daniel Maillard sera cédée à la Commune avec un aménagement végétalisé validé par nos services.*

*Le groupe PDC-VL va donc approuver ce PLQ avec la conviction qu'un pas important sera ainsi franchi pour l'avenir de Meyrin. »*

**M. Rheiner** remercie M. Bucher pour son excellent rapport ainsi que le bureau d'ingénieurs qui a fourni l'étude d'impact extrêmement fournie et détaillée, au sein de laquelle l'on apprend des choses allant au-delà du seul cadre de ce PLQ. Il indique que le MCG souhaite que la convention qui va être faite avec l'Hôpital de la Tour soit bien respectée, raison pour laquelle il enjoint le Conseil municipal à recevoir le maître d'œuvre. Il observe que certains points devront encore être spécifiés au moment de l'autorisation de construire et, dans le but d'anticiper cette étape, il considère qu'il est d'autant plus important de recevoir le maître d'œuvre. Il observe qu'un préavis de la Commune doit bien entendu précéder la prise de



position du Canton, raison pour laquelle le MCG votera favorablement cette délibération.

Personne d'autre ne souhaitant prendre la parole, **M. Clerc** soumet au vote la **Délibération n° 2024-26a**,

**relative au préavis de PLQ 30232-526 intégré dans le périmètre de l'hôpital de La Tour 2**

---

Vu la délibération n° 2020-05a adoptée le 23 juin 2020, relative au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3 principalement affectée à des activités hospitalières, médicales et paramédicales et d'une zone 4B), au lieu-dit «La Tour»;

Vu la loi N°12784 adoptée par le Grand Conseil le 30 avril 2021 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3 principalement affectée à des activités hospitalières, médicales et paramédicales et d'une zone 4B au lieu-dit « La Tour »);

Vu le Plan directeur communal (PDCom) adopté à l'unanimité par le Conseil municipal le 15 décembre 2020 et approuvé par arrêté du Conseil d'Etat le 14 avril 2021;

Vu la délibération n° 2024-01a adoptée par le Conseil municipal le 17 février 2024, relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 6'496'000.- destiné à financer les travaux de réalisation des aménagements routiers, de l'espace public et des réseaux souterrains dans le cadre du déploiement du bus à haut niveau de service Genève – Vernier – Zimeysaver (BHNS-GVZ);

Vu le préavis favorable sous conditions du Conseil administratif relatif au projet de plan localisé de quartier (PLQ) n°30232-526 du 8 mai 2024;

Vu le projet de convention destiné à implémenter les conditions et charges émises par le Conseil administratif dans son préavis du 8 mai 2024 (PLQ n°30232-526), convention qui sera conclue avec les différents propriétaires fonciers concernés par lesdites charges et conditions (la "Convention");

Vu le projet de plan localisé de quartier n° 30232-526 Meyrin La Tour 2;

Vu l'enquête publique n°2016 qui s'est déroulée du 12 septembre au 11 octobre 2024;

Vu l'absence d'observations reçues dans les délais impartis;

Vu le courrier du Département du territoire du 4 novembre 2024, invitant la commune de Meyrin à émettre son préavis sur le projet de plan localisé de quartier;

Vu le rapport de la commission développement urbain;

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Conformément à la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités, du 9 mars 1929/la loi sur générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. r de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 décembre 2024,

## **D E C I D E**

### **PAR 29 OUI et 2 ABSTENTIONS**

d'émettre un préavis favorable sous les réserves suivantes :

1. les conditions et charges émises dans le préavis du Conseil administratif du 8 mai 2024 portant sur le PLQ n°30232-526 font parties intégrantes du présent préavis,
2. le Conseil municipal délègue au Conseil administratif de la commune de Meyrin la rédaction, la négociation et la signature de la Convention entre la commune de Meyrin et les propriétaires fonciers concernés du PLQ n° 30232-526 implémentant de manière définitive et irrévocable lesdites charges et conditions et ce d'ici au démarrage des travaux de construction,
3. d'accepter la cession gratuite et de l'incorporer au domaine public communal de la parcelle 13'332 sise sur la commune de Meyrin,
4. de charger le Conseil administratif de signer l'acte notarié relatif à cette opération et ceux relatifs aux autres opérations qui permettront la finalisation de la mise en œuvre du PLQ 30232-526.

\* \* \*

9. **Motion n° 2024-08 présentée par M. Cyril Nobs au nom de l'UDC Meyrin Cointrin, M. Philippe Serrano au nom du PLR Meyrin-Cointrin, ainsi que Mme Adriana Schweizer et M. Martin Trippel, hors parti, demandant une mise en place de caméras de surveillance aux écopoints pour lutter contre le non-respect de la loi sur les déchets communaux**

**M. Nobs** présente la M-2024-08 :

*« La motion n° 2024-08 propose une mesure concrète et innovante pour lutter contre les comportements inciviques aux écopoints. Face aux dépôts illégaux de plus en plus nombreux et au non-respect des règles de gestion des déchets, cette initiative vise à installer des caméras de surveillance pour améliorer la propreté et la qualité de vie dans la Commune.*

*Inspirée par les succès observés dans les communes de Veyrier et du Grand-Saconnex, où des systèmes similaires ont prouvé leur efficacité, cette motion présente plusieurs atouts majeurs. Premièrement, elle permettra de dissuader les comportements inappropriés grâce à la surveillance, tout en responsabilisant les citoyens. Deuxièmement, elle facilitera l'identification et la sanction des contrevenants, assurant ainsi un meilleur respect des règles de tri et de dépôt des déchets. De plus, la mise en œuvre de ces caméras permettra de réduire les coûts liés au nettoyage et à la gestion des dépôts illégaux, tout en préservant l'environnement local.*

*En parallèle, une campagne d'information publique sera lancée pour sensibiliser les habitants aux objectifs du projet et aux règles en vigueur.*

*En somme, cette motion constitue une solution pragmatique et positive pour maintenir les espaces publics propres, promouvoir le vivre ensemble et renforcer l'image d'une commune engagée dans la gestion durable et moderne de ses déchets.*

*Depuis des années, le Conseil administratif a toujours rejeté l'idée de caméras aux écopoints, mais la situation s'est empirée au fil du temps, laissant un paysage de décharges sauvages aux Meyrinois à leur réveil, chaque début de semaine.*

*Nous espérons que tous les conseillers municipaux seront favorables à cette motion afin de montrer aux Meyrinois que les élus comprennent leurs doléances et mettent en priorité le vivre ensemble et le bien-être meyrinois dans notre magnifique commune. »*

**M. Bucher** indique que les Verts s'opposeront à l'entrée en matière sur cette motion, même s'ils comprennent que les Meyrinois aimeraient bien une solution à la problématique identifiée. Néanmoins, il observe que l'on a 120 écopoints à Meyrin, ce qui va engendrer l'installation de mâts, de nombreuses caméras qui doivent être résistantes aux déprédations, une centrale de surveillance, etc. Il observe de plus que l'utilité de cette proposition n'est pas avérée. Il relève qu'il y a en effet certainement des gens qui mettent des encombrants aux écopoints, ce qui n'est certes pas idéal, mais il considère que c'est au moins mieux que des déchets sauvages sur le reste du territoire. Il propose plutôt qu'il y ait des employés de la voirie qui sensibilisent aux écopoints, ainsi que des contraventions données par les APM. Il estime que la motion part d'un bon sentiment, mais il conteste la solution proposée.

**M. Serrano** souhaite souligner qu'une telle motion a déjà été traitée il y a 10 ans ; à l'époque il avait lui-même refusé une telle installation de caméras. Il constate que les choses ont toutefois changé et estime qu'il convient donc de remettre ce sujet sur la table. Il se dit quelque peu étonné par le refus d'entrée en matière des Verts. Il souhaiterait pour sa part que l'on étudie au moins la problématique afin d'y trouver peut-être une solution. Il invite donc le Conseil municipal à renvoyer cet objet en commission.

**M. Fontanini** considère que les problèmes d'incivilités existent bel et bien, indique que le PS va voter cet objet afin que la motion soit renvoyée au Conseil administratif pour qu'il y ait un premier filtrage et une analyse de ce qui existe.

**M. Tschudi-Spiropulo** relève que les nombreuses caméras dans les grandes villes n'ont pas empêché les pires attaques terroristes et ajoute qu'il existe des études montrant que les caméras ne sont pas efficaces. Elle souhaiterait pour sa part que cette motion soit renvoyée en commission, mais pour que l'on étudie des solutions autres que l'installation de caméras. Elle aimerait que l'on parle de la mise en place d'une politique, mais pas de l'installation de caméras.

**M. Nobs** trouve que le débat est intéressant, il est satisfait que le PS le suive sur cette proposition ; il précise que l'idée est d'inviter le Conseil administratif à se tourner vers les communes qui utilisent déjà des caméras pour répondre aux problèmes évoqués. Il souligne par ailleurs que le traitement des amendes d'ordre par la police municipale coûte également très cher.

**M. Bucher** considère au final qu'il conviendrait plutôt de renvoyer la motion en commission afin de discuter de la problématique et peut-être affiner la motion. Il considère que l'on pourrait remplacer « caméra » par « tout dispositif utile ».

**M. Clerc** met aux voix **l'entrée en matière sur la M-2024-08, laquelle est acceptée par 28 oui et 3 abstentions.**

**M. Serrano** considère qu'il convient de comprendre qu'il s'agit d'un véritable problème qui ne requiert pas une seule solution, mais plusieurs ; il estime nécessaire de renvoyer cet objet en commission ; il affirme en outre qu'il n'a pas de problème à ce que la motion soit amendée, tel que proposé par Mme Tschudi-Spiropulo et M. Bucher.

**Mme Schweizer** observe qu'il n'y a en effet pas qu'une seule solution envisageable ; elle relève que les caméras ont certes leurs limites, mais estime qu'il faut néanmoins répondre au problème. Elle constate que ces incivilités ont particulièrement lieu le week-end. Elle considère qu'un renvoi en commission permettrait de discuter peut-être aussi d'une présence accrue de la police municipale le week-end sur le territoire communal.

**M. Fontanini** se dit surpris du traitement que le Conseil municipal fait des motions et des résolutions ; il considère pour sa part qu'elles doivent être votées au lieu d'être envoyées en commission, ce qui permettrait à l'administration de recueillir d'abord les données nécessaires pour avancer et au Conseil administratif d'étudier la faisabilité, avant d'organiser une séance de commission. Il précise néanmoins que le PS acceptera toutefois ce que l'hémicycle souhaite faire de cet objet.

**M. Buset** observe que le texte de cette motion laisse entendre une solution passant par des caméras. Il considère que cette motion peut faire penser à l'arrivée d'un nouveau big brother. Il relève que s'il existe une volonté de voir les écopoints propres en ordre, il apparaît cependant que le rapport coûts-bénéfices de la solution proposée par la motion risque fort d'être déséquilibré pour équiper la centaine

d'écopoints de la Commune, sans parler de l'infrastructure de contrôle et de visualisation des méfaits constatés. Il observe que la discussion nous amène à une solution qui serait quand même plus tempérée qu'uniquement des caméras. Il rappelle aussi que les exemples des communes voisines ne peuvent pas vraiment être pris en considération car elles n'ont pas un réseau aussi dense d'écopoints que Meyrin. Il indique que, pour ces raisons, le PDC-VL va accepter le renvoi de cette motion en commission afin d'obtenir des informations documentées permettant de se positionner en toute connaissance de cause.

**M. Clerc** met aux voix la proposition de **renvoi de la motion en commission santé et sécurité**, lequel est accepté par 28 oui et 3 non.

\* \* \*

#### **10. Pétition n° 2024-09 « Halte à la fermeture de la Poste de Meyrin-Village »**

**M. Wrzosowski** procède à la lecture de la pétition :

*« L'AVMO (association Village Meyrin Ouest) a appris mardi 29 octobre 2024 dans la presse que la Poste avait décidé de la fermeture prochaine de 5 offices postaux sur le canton de Genève dont ceux de Meyrin-Village et de l'Aéroport de Cointrin. Cette annonce a suscité une grosse colère parmi les usagers locaux.*

*Le maintien ouvert de ces deux offices postaux répond à des besoins avérés de la population meyrinoise. Ces guichets postaux offrent un service apprécié, utile et indispensable aux habitants. Ils contribuent au développement « durable » de l'économie locale du village de Meyrin et de Cointrin !*

*Les signataires ci-dessous demandent instamment aux autorités municipales (Conseil administratif et Conseil municipal) de la commune de Meyrin de tout mettre en œuvre pour s'opposer publiquement à cette fermeture. »*

**M. Clerc** met aux voix la proposition du Bureau qui préconise **un renvoi de la pétition n° 2024-09 au Conseil administratif**, proposition acceptée par 28 oui.

\* \* \*

#### **11. Annonces de projets**

**M. Serrano** indique que le PLR travaille actuellement sur l'établissement d'un règlement et la mise en place d'une réserve conjoncturelle pour grands projets ; il invite les autres groupes à les rejoindre pour discuter de cette question.

\* \* \*

#### **12. Propositions individuelles**

**M. Sanchez** propose que l'on ajoute une lumière à l'école de Monthoux au niveau des grands escaliers, côté filet, qui mènent des classes au préau scolaire. En effet,

le soir dans la pénombre, lorsque les parents vont chercher leurs enfants au GIAP, il n'y a pas de visibilité des marches d'escalier ce qui représente un danger de chute accidentelle.

**M. Nobs** propose, pour une bonne application de notre règlement en matière démocratique, que le Président du Conseil municipal suive dorénavant les règles et les lois qui régissent la bonne marche de nos institutions municipales : premièrement, envoi de la délibération en commission ; deuxièmement, traitement de la délibération en commission à huis clos, troisièmement, préavis confidentiel de la délibération par les commissaires des partis ; quatrièmement, retour en plénière avec un rapport qui lève le secret des commissions ; cinquièmement, déclarations publiques des partis suite à la publication du rapport officiel ; dernier point : vote public de la délibération.

**M. Clerc** le remercie pour cette remarque mais considère que M. Nobs ne peut toutefois pas écrire son propre règlement pour le Conseil municipal.

\* \* \*

### **13. Questions**

**M. Halimi** constate que certains écopoints sont actuellement saturés en fin de semaine, en particulier le dimanche, alors que les fêtes de fin d'année n'ont pas encore commencé, ce qui pousse la population à déposer leurs déchets à côté ; il se demande si les jours de levée des déchets ont été réduits ou modifiés.

**M. Tremblet** lui répond par la négative ; au contraire, il relève qu'il y a désormais des équipes de piquet qui font des tournées vers les lieux plus critiques de la Commune durant le week-end.

**M. Bocard** indique que, lors du concert de la MMM de dimanche dernier, certains musiciens lui ont fait part de leurs inquiétudes quant aux locaux qu'ils utilisent actuellement dans l'école de Meyrin-Village et qu'ils devront prochainement quitter lors des travaux prévus ; il souhaiterait que l'on indique quelles sont les alternatives prévues pour garantir la continuité des activités de la MMM pendant la période des travaux.

**M. Tremblet** relève qu'il n'y a pas seulement la MMM qui est impactée par ces travaux, mais aussi la MCM (anciennement APCJM) qui doivent déménager à la fin de l'année scolaire, afin de permettre les travaux de rénovation de l'école. Il relève que l'on recherche des locaux pour ces entités depuis plus d'une année et il souligne qu'il n'est pas facile de mettre à disposition des locaux pour des activités de musique, compte tenu des exigences d'insonorisation. Il précise en outre que l'administration a des contacts réguliers avec ces deux associations, à qui elle fait part des avancées dans la recherche d'une solution qui est en train de se dessiner, mais qui va nécessiter une certaine agilité. Il ajoute que la solution envisagée par le service de la gérance et entretien des bâtiments va être présentée en début d'année prochaine au Conseil administratif, lequel la validera ou pas.

**M. Trippel** souhaite partager un constat et quelques questions au sujet de la nouvelle ligne de bus 71 :

« Depuis deux jours, la ligne de bus 71 est en service jusqu'à la Citadelle. J'ai donc fait un essai pour constater la qualité de fonctionnement de cette desserte entre la Citadelle et la gare de Satigny via Meyrin-Village et la Zimeysa.

L'horaire est conçu de sorte à donner correspondance sur le train à Satigny. Ceci fait qu'entre Meyrin-Cité et Meyrin-Village, le bus 71 circule à la même minute que le bus 57. Comme les deux lignes ont une fréquence de 30 minutes la journée, cela ne constitue pas une augmentation de l'attractivité de l'offre de transports publics pour les déplacements à l'intérieur de Meyrin dans le sens Cité-Village. C'est mieux dans l'autre sens. En plus, le bus 67, en service depuis peu de temps, circule pendant la journée avec une minute d'intervalle par rapport au bus 57 dans le sens Cité-Village. Donc 3 bus qui se courent après puis une longue attente.

Le fléchage fait aux carrefours par l'entreprise sous-traitante pour indiquer aux chauffeurs pendant les premiers jours de service où passer était lacunaire et plusieurs fois faux, à moins que le vent ou des enfants aient bougé les panneaux. Au départ du terminus Citadelle, le chauffeur m'a demandé si je savais où il pouvait faire demi-tour. Le fait de faire une demi-tour par le petit parking de l'aéroclub nécessite des manœuvres délicates par l'étroitesse des passages.

Concernant le passage des dos d'ânes à la Citadelle, certains chauffeurs s'arrêtent net à la montée et à la descente de chaque dos d'âne, d'autres passent avec suffisamment d'élan pour secouer les passagers, relativement nombreux aux heures de pointe mais rares, voire inexistant pendant la journée.

Est-ce que la Commune a été impliquée dans l'élaboration du tracé à la Citadelle ?

Est-il envisageable d'enlever les dos d'âne pour faciliter le passage du bus et rendre leur parcours plus efficient et attractif ?

La Commune pourrait-elle se concerter avec l'exploitant et l'aéroport, propriétaire du parking, pour faciliter le demi-tour du bus ?

La Commune pourrait-elle intervenir auprès de l'OCT et les TPG pour décaler l'heure de passage du bus 67 pendant la journée, afin d'avoir un espacement de passage des bus plus attractif pour la population meyrinoise ? »

**M. Deiana** indique que ce week-end, lorsqu'il assistait au cortège de l'Escalade, il y avait des gens qui, bien situés, avaient une vue imprenable sur Saint-Pierre et sur la fin du cortège. Il les plaint car il habite en face de l'école de Bellavista et cela fait trois fois cette année qu'il a droit à un concert de mortiers. Cela lui pose problème car ce n'est pas la première fois qu'il constate des incivilités à Bellavista, ni la première que l'on lui en rapporte d'autres dans d'autres écoles. Il a cru comprendre que la police municipale est chargée de patrouiller et que, lorsque ce n'est pas le cas, c'est un service de sécurité privée qui s'en charge. Il se demande si l'on a accès aux procès-verbaux des patrouilles de ce service et, si c'est le cas, sont-ils consultables et à disposition des conseillers municipaux.

**M. Deiana** relève que, dans le *Meyrin Ensemble*, plusieurs pages ont été consacrées récemment aux portraits de membres du Conseil municipal ; il se demande si l'on ne pourrait pas plutôt prévoir à la place un débriefing de la séance du Conseil municipal qui précède l'édition du ME. Il précise que l'on pourrait ainsi parer à la suppression de postes chez Tamedia, qui pourrait se traduire désormais

par l'absence d'un correspondant de la *Tribune de Genève* aux séances du Conseil municipal.

**M. Serrano** souhaite savoir quel est le montant total des dépenses communales concernant les enquêtes administratives envers les employés communaux, ainsi que les employés suspendus qui touchent leur salaire, cela pour les années 2020 à ce jour.

**M. Serrano** relève qu'il y a quelques mois, le syndicat des polices municipales genevoises avait demandé un audit. Il indique que le Conseil municipal a voté l'organisation d'une séance de commission visant à auditionner ce syndicat et faire le point sur les problématiques du service de la sécurité municipale. Il affirme qu'à ce jour, rien n'a été planifié et il se demande si l'on veut cacher quelque chose avant la fin de la législature. Il indique par ailleurs avoir entendu 6 APM discuter entre eux, lorsqu'il buvait un café à proximité et ce qu'il a entendu l'a alarmé, dans la mesure où il s'agissait de problèmes internes, évoqués il y a des années et qui ne semblent toujours pas purgés. Il considère que cette problématique est une pique dans notre chaussure qu'on le veuille ou non et qu'il va bien falloir trouver une solution.

**M. Clerc** précise qu'une séance de commission à ce sujet est prévue courant mars 2025.

**M. Serrano** considère que l'image directrice sur le périmètre de Corzon revêt une importance capitale pour répondre aux besoins de la Commune, notamment en matière d'infrastructures essentielles comme les EMS. Il se demande où l'on en est sur ce dossier des EMS, qu'il estime urgent, compte tenu de la nécessité de créer 180 places supplémentaires et de rénover les EMS existants. Il souhaiterait savoir quand l'on pourra obtenir une timeline précise pour la mise en œuvre de ces projets prioritaires. Il relève qu'au milieu de l'année 2024, le Conseil administratif a donné une planification intentionnelle du déroulé de l'image directrice qui prévoyait la présentation d'une telle timeline en janvier 2025. Il se dit inquiet car il ne voit rien venir alors que le Conseil municipal aimerait voir ce dossier avancer. Il souhaiterait que ce projet soit voté encore pendant cette législature.

**Mme Murciano** se demande pourquoi le Conseil municipal peut bénéficier des étoiles de Noël de la Commune alors que les plantes sont désormais refusées aux associations, faute de ressources. Elle relève de surcroît que ces plantes sont emballées et cueillies, etc. Elle trouve cela curieux et ajoute que certaines associations ne touchant pas de subventions achètent désormais des plantes dans le commerce pour leurs propres événements.

**Mme Murciano** demande si la commune de Meyrin serait en mesure de mettre à disposition une assistance sous forme de permanence ou autre afin que les parents et seniors puissent entreprendre les démarches de remboursement pour les abonnements TPG en 2025 ; elle observe que la démarche de remboursement auprès des TPG est actuellement relativement compliquée et qu'un aiguillage serait bienvenu, en particulier pour les personnes ayant déjà acheté un abonnement partiellement valable en 2025.

**M. Nobs** observe que, lors du dernier Conseil municipal, il avait demandé quel était le pourcentage de travailleurs communaux hors Canton ; il indique que le Conseil



**Séance du 17 décembre 2024  
tenue en séance ordinaire**

administratif a répondu qu'il devait chercher dans les documents. Cela ne lui convient pas comme réponse ; il réitère donc sa question afin que les Meyrinois ne doivent pas chercher des lustres cette information et puisse la lire dans le prochain procès-verbal.

**M. Clerc** lui répond que cette information est disponible à la page 92 de l'édition 2023 du Compte rendu administratif et financier (CRAF), lequel est publié en ligne sur le site internet communal, sous l'onglet « Publications ».

\* \* \*

**M. Clerc** remercie l'ensemble des personnes présentes et leur souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et surtout un passage tonitruant à l'année 2025.

**La séance est levée à 22h50/SPA.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du 21 janvier 2024.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire :

Francisco Sanchez

Le président :

Tobias Clerc